

**BE-A0510\_000504\_003316\_FRE**

**Inventaire des archives des Conseils et Sièges  
d'Amirauté. Exemplaire annoté Salle de lecture  
A.G.R. / J. Bolsée**



**Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium**

This finding aid is written in French.

<b>DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:</b> .....	<b>5</b>
<b>Histoire du producteur et des archives</b> .....	<b>6</b>
Producteur d'archives.....	6
Archives.....	19
Amirauté suprême.....	19
Amirauté de Flandre.....	20
Amirauté d'Anvers.....	20
<b>Contenu et structure</b> .....	<b>21</b>
Amirauté suprême.....	21
Amirauté de Flandre.....	21
Amirauté d'Anvers.....	22
<b>DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS</b> .....	<b>23</b>
I. - Archives du Conseil d'Amirauté suprême de 1596.....	23
Chapitre premier.....	23
Généralités.....	23
5 - 9 Registres aux résolutions du Conseil, procès-verbaux de ses séances. 1597-1610 :	23
11 - 12 Points et articles présentés d'office au Conseil par les sièges d'Anvers et de	
Dunkerque et par d'autres suppôts de l'Amirauté. 1597-1608 :.....	24
13 - 27 Minutes de lettres expédiées par le Conseil. 1597-1612 :.....	24
28 - 43 Lettres reçues. 1597-1611 :.....	25
45 - 46 Minutes de lettres patentes de commission, de neutralité, de sauvegarde, de	
réconciliation, de sauf-conduit, d'octroi d'armer, de mer, de nominations de capitaines,	
réquisitoriales, exécutoriales, etc. 1597-1614 :.....	26
47 - 49 Minutes d'actes. 1597-1612 :.....	26
50 - 52 Registres aux ordonnances, appointements et apostilles. 1597-1612 :.....	27
53 - 57 Requêtes apostillées et minutes d'appostilles. 1597-1610 :.....	27
59 - 60 Rapports du siège de Dunkerque sur des prises. 1598-1607 :.....	27
Chapitre II.....	28
Comptabilité.....	28
Chapitre III.....	30
Droit d'attache ou Lastgelt.....	30
92 - 99 Comptes d'Antoine Delvael, receveur du droit d'attache au Sas-de-Gand. 1605-	
1610 :.....	30
Chapitre IV.....	31
Archives judiciaires.....	31
102 - 104 Procès. 1597-1612 :.....	31
Annexes.....	31
108 - 111 Avisi adressés au Conseil, de Rome, Venise, Anvers, etc. 1598-1610 :.....	32
II. - Archives de la Commission d'Amirauté de 1624 à 1626.....	33
113 - 115 Correspondance. 1624-1626 :.....	33
III. - Archives du Conseil d'Amirauté suprême érigé en 1627.....	34
Chapitre premier.....	34
Généralités.....	34
120 - 121 Registres aux instructions, placards, commissions, patentes et autres actes	
importants. 1624-1695 :.....	34

127 - 198 Consultes et lettres closes. 1627-1694 :.....	35
199 - 202 Lettres de Jean Penninck, greffier du siège de Dunkerque, au secrétaire du Conseil. 1632-1647 :.....	39
205 - 214 Registres aux ordonnances, appointements et apostilles. 1632-1694 :.....	40
218 - 223 Requêtes apostillées. 1627-1693 :.....	41
227 - 239 Passeports pour navires étrangers (requêtes, minutes correspondances). 1674-1692 :.....	42
240 - 242 Sauf-conduits aux pêcheurs. 1657-1679 :.....	42
262 - 269 Difficultés avec l'Angleterre, les Provinces-Unies et les villes Hanséatiques au sujet des prises. 1674-1681 :.....	44
Chapitre II.....	46
Archives judiciaires.....	46
277 - 278 Registres aux distributions des procès. 1632-1690 :.....	46
120 - 286 Registres aux sentences. 1627-1694 :.....	46
287 - 292 Minutes de sentences. 1627-1693 :.....	47
299 - 302 Libels et actes de taxation de dépens. 1634-1694 :.....	48
303 - 304 Comptes de Gérôme de Mesemakere, receveur des exploits de l'amirauté. 1628-1659 :.....	48
308 - 478 Procès. - Première série. (Classés d'après le registre aux distributions portant le n°277 du présent inventaire). 1632-1678 (1).....	48
479 - 505 Procès. - Deuxième série. (Classés d'après le registre aux distributions portant le n°278 du présent inventaire) :.....	60
506 - 509 Procès concernant les prises danoises (classés d'après le registre n°1, du présent inventaire, folios 42 v° et 43) :.....	62
511 - 518 Procès concernant les prises amenées par les navires de convoi (classés d'après le registre n°1, f°34 : année 1689 ; f°35 v° : année 1690 ; f°33 : année 1691 ; f°32 v° : année 1692 ; f°31 v° : année 1693, et f°30 v° : année 1694) :.....	62
519 - 531 Procès n'entrant pas dans les cinq séries précédentes :.....	63
IV. - Archives du Siège d'Amirauté de Flandre.....	65
538 - 540 Registres des consultes et lettres. 1665-1745 :.....	65
541 - 551 Correspondance. 1633-1646 :.....	65
555 - 563 Registres des patentes et suppléments de course et des actes de caution. 1654-1746 :.....	66
564 - 565 Registres des cautionnements pour patentes de course, reçus à Ostende par le délégué du siège de l'Amirauté alors que celui-ci était fixé à Bruges ou à Dunkerque. 1649-1658 :.....	67
566 - 569 Patentes de course et autres, suppléments de course, cautionnements. 1673-1744 :.....	67
573 - 575 Registre des passeports. 1690-1723 :.....	68
576 - 579 Passeports (minutes, apostilles sur requêtes). 1651-1744 :.....	68
581 - 584 Registres de prises (annotation brève de chaque prise avec la date et en marge le nom du dépositaire et le résumé du compte de la prise). 1642-1712 :.....	69
590 - 591 Inventaires et ventes de prises. 1643-1746 :.....	69
594 - 595 Registres du 10e denier. 1646-1719 :.....	70
598 - 599 Registres contrôles des recettes et dépenses effectuées par le receveur du 2%. 1656-1713 :.....	70
601 - 615 Registres aux sentences, actes, appointements et ordonnances. 1642-1745 :.....	70
617 - 632 Sentences actes, appointements, ordonnances (minutes et requêtes apostillées). 1674-1746 :.....	71
633 - 636 Requêtes et sous-corrrections. 1675-1746 :.....	73

637 - 640 Lettres exécutoriales et réquisitoriales (minutes et requêtes apostillées). 1668-1733 :.....	73
641 - 646 Certifications et adjudications (minutes, actes, requêtes apostillées). 1674-1714 : .....	73
650 - 653 Notifications d'appel et autres. 1672-1745 :.....	74
655 - 659 Journaux de bord de navires de course. 1675-1744 :.....	74
660 - 666 Journaux de bord de navires faisant le commerce avec l'Orient. 1720-1723 :.....	75
667 - 827 Dossiers de prises. 1642-1745 :.....	75
829 - 830 Papiers de bord de navires pris dont les dossiers n'existent plus. 1653-1745 :.....	86
831 - 876 Dossiers de procès civils. 1663-1741, un de 1781 :.....	86
877 - 880 Quatre registres de commerce provenant de dossiers de procès civils :.....	90
881 - 883 Dossiers de procès criminels. 1661-1721 :.....	90
Annexes.....	90
V. - Archives du Siège d'Amirauté établi à Nieupoort par Maximilien-Emmanuel de Bavière.....	91
888 - 894 Dossiers de prises. 1706-1713 :.....	91
VI. - Archives du Conseil et ensuite Siège de l'Amirauté d'Anvers.....	92
900 - 901 Registres aux résolutions, décrets et appointements. 1595-1609 :.....	92
904 - 912 Correspondance. 1591-1610 :.....	92
913 - 915 Registres aux apostilles sur requêtes. 1592-1594 :.....	93
918 - 922 Actes de caution, la plupart pour passeports. 1595-1609 :.....	93
950 - 951 Registres des passeports accordés aux navires de l'île de Vlieland :.....	96
952 - 953 Rôle des causes civiles :.....	96
954 - 956 Rôle des causes criminelles. 1592-1594 :.....	96
964 - 968 Pièces de procès civils et criminels. 1591-1609 :.....	97
Supplément.....	98

## **Description du fonds d'archives:**

### **Nom du bloc d'archives:**

Conseils et sièges d'Amirauté

### **Période:**

1597-1781

### **Numéro du bloc d'archives:**

BE-A0510.54

### **Etendue:**

97680

### **Dépôt d'archives:**

Algemeen Rijksarchief / Archives générales du Royaume

## Histoire du producteur et des archives

### **PRODUCTEUR D'ARCHIVES**

Les archives, dont nous donnons ici l'inventaire, sont celles des Conseils d'Amirauté suprême érigés à Bruxelles en 1596 et en 1627 et celles des conseils, devenus ensuite sièges subalternes, établis à Anvers et sur la côte de Flandre. L'institution du Conseil d'Amirauté suprême est l'aboutissement d'une évolution dont le premier jalon important est constitué par l'ordonnance sur les droits et charges de l'amiral, promulguée par Maximilien le 8 janvier 1488. Auparavant les comtes de Flandre créaient des amiraux temporaires selon les besoins de leurs expéditions. Ils eurent ensuite des amiraux de Flandre permanents. Au milieu du XVe siècle les ducs de Bourgogne nommèrent un " général amiral de la mer d'Artois, Boulonnais, Hollande, Zélande et Frise " <sup>1</sup>. Ces amiraux commandaient les flottes au point de vue militaire et sans doute aussi s'occupaient-ils de leur administration, de leur armement, de l'enrôlement des équipages et de leur ravitaillement. Responsables de la discipline, ils y exerçaient évidemment la juridiction criminelle. Mais il semble bien que les prises de guerre faites par d'autres navires que ceux du souverain ne relevaient pas de leur compétence <sup>2</sup>. En général ces affaires passaient en première instance devant les magistrats des villes maritimes, parfois directement devant les conseils comtaux, qui jugeaient également en appel. Dans tous les cas le Grand Conseil constituait une dernière instance <sup>3</sup>. Les troubles qui agitèrent les Pays-Bas après la mort de Marie de Bourgogne provoquèrent également de graves désordres sur mer : les villes, les particuliers des deux partis armèrent des navires de guerre sans autorisation et la piraterie se développa de façon inquiétante. Ce fut pour porter remède à cette situation que Maximilien rendit son ordonnance du 8 janvier 1488 <sup>4</sup>. Désormais l'amiral de la mer sera le lieutenant-général du souverain sur la mer et les grèves jusqu'aux limites de la grande marée de mars. Seul il y aura la juridiction criminelle, même pour les faits ne provenant pas de la guerre. Il connaîtra également des contrats de frêt et des gages de marin. Il donnera aux particuliers les patentes de course et les passeports de mer, et instruira et jugera les affaires de prise. Tous les navires appartenant à des sujets de l'archiduc devront arborer ses armes ou sa bannière. Pour le suppléer il pourra nommer un lieutenant-général, assisté d'officiers, et des lieutenants locaux. Ces lieutenants jugeront en première instance, les parties pourront en appeler à l'amiral et de celui-ci au prince. L'amiral a la surveillance des postes de guet et des phares de la côte, il est chargé de l'équipement, du ravitaillement et de la levée des équipages des flottes de guerre, dont il est le chef militaire. Ses revenus consistent en la

1 A.G.R. (Archives Générales du Royaume), Chambre des comptes, carton 113, patente de Wolfard van Borsele du 5 août 1466.

2 On trouve cependant l'amiral jugeant un cas de l'espèce. A.G.R., Grand Conseil de Malines, n°792, sentence du 24 juillet 1472.

3 A.G.R., Grand Conseil de Malines, n°12 (volume 1 de la correspondance), fol. 2, 3, 4 ; n°790, sentence du 21 novembre 1470 ; n°793, sentence du 3 juin 1475 ; n°796, sentences du 25 août, 24 septembre et 9 octobre 1478, 12 février et 27 mars 1479. Nous avons trouvé ces références dans les notes laissées par M. Goovaerts, ancien archiviste général.

4 Groot Placaetboeck vervattende de placaten, ordonnantien ende edicten van de Hoogh Mogende Heeren Staten Generael der Vereenighde Nederlanden etc., IV deel, in-f°, 's Gravenhage bij Paulus Scheltus, 1705, p. 1208. - A.G.R, Chartes de Flandre, 2e série.

moitié des amendes, le dixième des prises et les taxes sur les passeports. Le 27 décembre 1540<sup>5</sup> Charles Quint publia un nouvel édit qui reproduit la plupart des stipulations du précédent mais en apportant quelques restrictions aux prérogatives de l'amiral. Celui-ci n'a plus juridiction criminelle que pour les crimes et délits commis sur les navires de guerre ou du fait de la guerre. Il perd également la juridiction dans les affaires de frêt et de gages des marins. Les patentes de course et les passeports de mer sont désormais donnés par le souverain, l'amiral ne délivre plus que les passeports aux prisonniers de guerre libérés. De même tous les navires doivent, à côté de son étendard, arborer celui du souverain. L'édit de 1488 prévoyait trois degrés de justice, celui-ci permet l'appel direct au souverain ou son Grand Conseil, aussi bien des jugements des lieutenants et officiers locaux que ceux de l'amiral ou de son lieutenant-général. L'amiral n'a donc plus aucune juridiction sur la marine marchande ; celle-ci fut réglementée par un autre édit de janvier 1550 (n. st.)<sup>6</sup>. En vertu du pouvoir que leur donnaient les édits, les amiraux créèrent des conseils sur lesquels on n'a que peu de renseignements. Dans une ordonnance de l'amiral Adolphe de Bourgogne il est fait mention de son conseil à La Vère<sup>7</sup>. De Jonge, l'historien de la marine néerlandaise, qui a consulté des documents provenant du greffe de l'amirauté de La Vère, dit que, en l'absence de l'amiral, le conseil était présidé par le bailli de l'endroit, le secrétaire de la ville y remplissait les fonctions de greffier et il s'y trouvait également un fiscal et des huissiers dont le premier s'appelait huissier d'armes. De Jonge ajoute que ce conseil traitait de tout ce qui était de la compétence de l'amiral<sup>8</sup>. Adolphe de Bourgogne, de même que les autres amiraux de sa famille, étant seigneur de La Vère, port important à cette époque, il est naturel qu'il y ait établi le siège de son conseil principal. Lorsque l'amiralat sortit de cette famille et passa à Philippe de Montmorency, comte de Hornes, celui-ci établit son conseil à Gand et obtint de Marguerite de Parme, le 25 août 1560, l'assistance de deux conseillers de Flandre<sup>9</sup>. Le 8 août de l'année précédente Philippe II avait renouvelé l'ordonnance prise par son père en 1540<sup>10</sup>. Déjà avant 1550 le gouvernement avait nommé un commissaire général chargé d'assister l'amiral dans les questions d'armement de navire, d'achat de matériel, vivres et munitions, et du paiement des soldes. En 1579 les États Généraux, en révolte contre Philippe II, installèrent à Dunkerque un Conseil d'Amirauté<sup>11</sup> et le 13 novembre 1582 le duc d'Anjou renouvela l'ordonnance de Charles-Quint en y remplaçant le Grand Conseil par le Conseil privé<sup>12</sup>. Aussitôt que les villes de Gravelines, Dunkerque et Nieuport furent rentrées sous l'obéissance du roi, Alexandre Farnèse s'empressa d'y réorganiser la marine. Dès octobre 1582<sup>13</sup> on trouve des commis d'amirauté établis à Gravelines ; les pouvoirs publics s'occupèrent même de leur donner des statuts. A la prise de Dunkerque les services de la

5 Groot Placcaetboek, IV, p. 1215. - Bibliothèque royale, Section des manuscrits, n°16038, p. 33.

6 Groot Placcaetboek, IV, p. 1219. - Placcards de Flandre, t. 1er, Anvers, 1662, p. 360.

7 DE JONGE, *Geschiedenis van het Nederlandsche Zeewezen, eerste deel*, in-8°, 's Gravenhage en Amsterdam, 1833, t. 1er, annexe II, p. 562.

8 Ibidem, p. 61.

9 GACHARD, *Analectes historiques*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. XII, 1871, p. 188.

10 A.G.R., *Papiers d'État et de l'Audience*, 1161, fol. 153. - Amirauté, n°107.

11 H. MALO, *Les corsaires dunkerquois et Jean Bart*, t. 1er, 2e édit., Paris, " *Mercure de France* ", 1913, p. 18.

12 A.G.R., *Papiers d'Etat et de l'Audience*, n°1146.

13 A.G.R., Amirauté, n°107.

marine furent transférés dans ce port, et Farnèse y installa un Conseil d'Amirauté. Le 1er septembre 1583<sup>14</sup>, il promulgua une ordonnance provisionnelle par laquelle il se réservait, au nom du roi, toute la direction de la marine. Pour juger les prises il institua un tribunal composé du conseiller de Flandre Josse Huysman et du docteur Gaspard Beliver, auditeur des garnisons de Dunkerque, Nieuport et autres places voisines. Ceux-ci devaient s'adjoindre le commandant de la place où la prise avait été amenée. En appel les causes étaient rapportées par le conseiller des Finances Balthazar d'Avila et jugées par ce dernier avec le duc de Parme lui-même. Le même conseiller devait faire rapport au duc de toutes les autres affaires importantes concernant la marine. Cette organisation alla se développant : en 1585 Ferdinand de Salinas, docteur ès lois, auditeur général du camp de S.M., est superintendant du Conseil de l'Amirauté au nom du gouverneur général et Regnier Gardins, bailli de Dunkerque, en est le fiscal. Le nombre des conseillers a été augmenté et le conseil, qui a son greffier et son receveur, est autorisé à nommer des commissaires et contrôleurs pour la garde et la conservation du matériel. Le 2 janvier 1585<sup>15</sup> Salinas, sur l'ordre de Farnèse " comme *admiral lieutenant et capitaine général de S.M.* " rédige un règlement provisionnel rappelant, en les adaptant aux circonstances, les prescriptions des édits antérieurs. Ce règlement charge le fiscal du Conseil de Dunkerque de recevoir le serment des capitaines et de leurs officiers avant leur sortie en mer, et le Conseil lui-même de la visite des bateaux. Il prévoit en outre l'érection dans d'autres ports de sièges d'amirauté ou tribunaux de première instance. Les appels des sentences du Conseil et de ces sièges sont portés de même, que les affaires difficiles ou importantes, devant le gouverneur général assisté de l'auditeur général. Toutes les affaires de mer, aussi bien celles de commerce et de pêche que celles de guerre, relèveront dorénavant de l'amiral-gouverneur général, l'Amirauté seule pourra délivrer les certifications et autres documents pour le commerce maritime. Enfin l'auditeur général expédiera les commissions et recevra le serment des fonctionnaires de l'Amirauté nommés par le gouverneur général. Commandant à la fois l'armée de terre et celle de mer, Farnèse introduisit dans celle-ci les fonctionnaires espagnols de la première : le *proveedor*, chargé des approvisionnements, des revues, de l'établissement des rôles de solde et des ordonnances de paiement ; le *contador* pour tenir note de toutes les recettes et dépenses ainsi que des achats et distributions de vivres et de matériel ; le *pagador* pour la recette et le paiement des deniers ; le *tenedor* pour la garde des approvisionnements. En 1586 on nomma un commissaire général chargé d'assister ces fonctionnaires et de les représenter partout quand eux même ne pourraient se rendre sur place. Toute cette organisation de l'Amirauté sous les ordres directs du gouverneur général, si elle n'était que provisoire et dictée par les circonstances, semble bien répondre pourtant aux idées centralisatrices du gouvernement espagnol aussi bien qu'à celles de Farnèse. Cependant, pour s'attacher par des honneurs la noblesse ralliée de fraîche date, le gouvernement revint à la législation traditionnelle : le 10 décembre 1586<sup>16</sup> Emmanuel de Lalaing, marquis de Renty, fut nommé lieutenant-général de la mer ès pays de par-deçà. En apparence le nouvel amiral reçut par sa patente les mêmes pouvoirs que ses prédécesseurs. Mais, malgré ses réclamations on maintint auprès de lui le *proveedor*, le *contador*, le *tenedor* et le commissaire. Ces fonctionnaires agissaient sous sa direction mais étaient nommés par le gouverneur

14 *Costumen ende usantien der stede ende port van Nieuport, Gent, Petrus de Goesin, 1774, p. 519.*

15 *Amirauté, n°107.*

16 *A.G.R., Amirauté, n°107.*

général. D'autre part le 14 avril 1587, prenant prétexte de l'instabilité de la situation politique et de la difficulté d'accès à la ville de Gand, siège ordinaire du conseil de l'amiral, Farnèse décida que provisoirement le Conseil institué par lui à Dunkerque continuerait à fonctionner et à rendre des arrêts définitifs, sauf à prendre l'avis de l'amiral dans les questions épineuses. Le 2 août 1590, sur les instances du marquis de Renty, le roi fit publier une nouvelle ordonnance sur l'Amirauté<sup>17</sup>. Elle reproduit généralement celle de 1540 mais avec plus de détails et rétablit, avec certaines restrictions, les anciens droits de l'amiral. Celui-ci conserve le commandement, l'armement et l'entretien des flottes mais sous l'autorité du gouverneur général ; son conseil et les tribunaux subalternes qui en dépendent devront siéger à jour fixe, trois fois par semaine pour les plaideurs indigènes et se tenir en tous temps à la disposition des étrangers. Les appels pourront se faire au Conseil privé ou au Grand Conseil. L'ordonnance s'étend longuement sur la question des prises, sur la façon dont doivent se comporter les capitaines et les équipages preneurs, sur la procédure à suivre par l'Amirauté depuis l'arrivée au port jusqu'à la répartition du produit des prises. Elle donne des directives précises pour le jugement des différents cas qui pourraient se présenter. Un chapitre règle minutieusement l'usage des passeports de commerce avec l'ennemi. Cette ordonnance si détaillée sera désormais la base du droit de course dans nos Pays-Bas, car au siècle suivant on y apportera bien peu de modifications. Toutefois en ce qui concerne les attributions de l'amiral de l'amiral elle ne resta pas longtemps en vigueur. En 1591 Farnèse reprit ses tendances centralisatrices : décidé à réduire le train de l'armée navale, il profita de la nouvelle vacance de la charge d'amiral pour faire exécuter cette réforme par deux commissaires nommés par le roi. Le 23 décembre 1591<sup>18</sup> Ferdinand de Salinas, alors conseiller et maître des requêtes du Conseil privé et auditeur général de l'armée, et le vice-amiral Antoine de Bourgogne, seigneur de Wacken, reçurent pleins pouvoirs pour licencier tous les fonctionnaires de l'armée navale, sauf les capitaines, les pilotes et les matelots, les rétablir ou en choisir d'autres, pour vérifier les comptes des officiers comptables licenciés, pour décider et diriger l'entretien, la réparation et la construction des navires, pour tenir comptabilité des soldes, recettes et dépenses et signer les ordonnances de paiement dépêchées sur le pagador général, et enfin veiller à la bonne administration de la justice par les Conseils aussi bien qu'à la discipline des équipages. Les instructions que le gouverneur général leur remit le 20 décembre, après avoir exposé les mesures à prendre pour la réorganisation des flottes à Anvers et à Dunkerque, ajoutaient : " Et d'aultant que pour la meillieure et plus seure direction des affaires de la dicte armée, de la police et justice tant civile que criminelle en icelle à l'assistance de l'admiral, il convient grandement qu'ès villes d'Anvers et Dunkerque, tant qu'il y aura continuelle station d'ung corps d'armée, il y ait siège et conseil composé de certain nombre de personnes bien qualifiéz et expertz au faict de l'équipaige et entretien des armées navales, statutz, coustumes et droitz de l'admirauté, pour, à la semonce du dict admiral, viz-admiral ou fiscal, cognoistre et décider de tous cas tant civilz que criminels concernans le dict corps d'armée et dependans de la charge du dict admiral et prendre soingneulx regard sur la bonne police et conduite d'icelle, son Altesse ordonne estre choisy à cest effect quelzques personnes en nombre de cincq à sept des qualitez requises, entre lesquelz y ait ung fiscal et quelzques ungz lettréz et graduéz

17 Placcards de Flandre, t. II, Gand, 1629, p. 346. - A.G.R., Papiers d'État et de l'Audience, n°1146. - Amirauté, n°3, fol. 73.

18 Amirauté, n°897.

ès droitz et en oultre ung greffier, homme d'honneur et bien stilé et versé à la practique pour tenir fidelle note et registre de tous actes et affaires traictéz et arrestéz au dict conseil. " Farnèse désignait lui-même les personnes auxquelles les commissaires devaient offrir ces places de conseillers et de greffiers. Le 13 janvier 1592 les deux commissaires se rendirent à Anvers et le 14 ils convoquèrent les candidats, qui tous acceptèrent. En collaboration avec ce Conseil ils passèrent à l'exécution des différents points de leurs instructions et, le 23 avril, ils quittèrent Anvers pour procéder de même à Dunkerque. Au mois d'octobre Charles, comte de Mansfeld, fut nommé amiral de la mer, mais jusqu'en septembre 1593 le Conseil d'Anvers et les commissaires continuèrent à prendre des décisions et à promulguer des règlements sans son intervention. Grâce sans doute à l'influence de son père, le comte Pierre Ernest de Mansfeld, le nouvel amiral parvient cependant à restaurer au moins en partie les droits de sa charge, mais il dut se résigner à voir maintenir auprès de lui le commissaire général de Salinas comme délégué du gouverneur général, avec des pouvoirs presque égaux aux siens et avec mission de le remplacer partout en son absence. Le 11 septembre 1593, il arriva à Anvers accompagné du commissaire général et, avec celui-ci, il y promulgua un règlement pour le Conseil d'Amirauté de cette ville. Le préambule rappelle que les Conseils d'Amirauté sont au choix de l'amiral et doivent agir et rendre justice en son nom. En son absence le Conseil est dirigé par le commissaire général, le vice-amiral ou le lieutenant-amiral. Le sceau est tenu par l'amiral ou celui qu'il aura désigné ; tous les documents doivent être rédigés en son nom et celui du Conseil, signés par le greffier et revêtus du sceau. En réalité, le règlement donne pouvoir au Conseil de traiter toutes les questions d'administration et de justice mais toujours au nom de l'amiral, sauf consultation de celui-ci ou du commissaire général pour les affaires importantes et sauf appel éventuel des parties. Malgré les principes énoncés au préambule, l'amiral ne nomma pas ou ne renomma pas les conseillers, il prit simplement la direction de l'organisme qui existait à son arrivée. Le Conseil de Dunkerque, dont les archives ont été détruites, reçut probablement un règlement semblable. Nous arrivons ainsi à la grande réforme de 1596 qui marque la disparition complète et définitive des principales prérogatives de l'amiral. Ferdinand de Salinas avait proposé une organisation dans laquelle l'amiral resterait le chef et aurait auprès de lui un commissaire général et un contador, ces trois " ministres " assumeraient toute la direction des affaires et les deux Conseils seraient supprimés. Ceux-ci en effet, se souvenant qu'ils avaient été nommés directement par le gouverneur général, prétendaient à une certaine indépendance. Celui d'Anvers, se basant sur ses règlements, avait refusé de contresigner des ordonnances de paiement pour des travaux exécutés, sans son intervention, par ordre du commissaire général. D'autres conflits avaient surgi : l'amiral, sur proposition de Salinas, avait été jusqu'à suspendre le greffier Goudanus. Le conseil d'Anvers demandait qu'on le rétablît tel qu'il était avant la nomination de l'amiral de Mansfeld et que, à l'imitation des Amirautés des autres pays, il fût le Conseil de Sa Majesté et non plus celui de l'amiral. A part la direction militaire des flottes, il prétendait avoir connaissance et décision de tout au nom du roi. Ce fut l'avis du conseil qui l'emporta. Le 4 novembre 1596 un édit de l'archiduc Albert, alors gouverneur général, créa le Conseil " lez la personne de son Altesse ". Ce Conseil recueillit toutes les attributions de l'amiral qui n'en fut plus que le président. Le Conseil était composé d'un président et de six conseillers dépendant immédiatement du gouverneur général et ayant voix égales et

délibératives sans appel. Le président, dit l'édit, aura titre d'amiral de la mer et le vice-amiral aura rang de premier conseiller. Deux conseillers devaient être " hommes de lettres " autrement dit hommes de lois, l'un d'eux aurait à remplir les fonctions de fiscal. Deux autres devaient être choisis pour leur expérience des affaires de mer, enfin le dernier devait être espagnol et avoir les capacités voulues pour exercer la contadorie. Le Conseil se complétait par un secrétaire et un huissier et avait sous ses ordres un délégué du pagador général de l'exercito, un commissaire général, un tenedor, un prévôt de justice et un chirurgien en chef. Le sceau du Conseil était gardé par le plus ancien des deux " conseillers de lettres " qui devait également parapher tous les actes et correspondances. Désormais l'amiral, aussi bien que le vice-amiral et les autres conseillers, sera un fonctionnaire à traitement fixe, il pourra encore faire arborer ses couleurs à côté de celles du roi sur les navires mais tous les bans et publications se feront au nom du roi uniquement. " Le conseil ainsi composé, dit l'édit, dirigera et gouvernera la guerre maritime, constructions et équipages des navires, leurs exercices et exploits, les achats, conservation, distributions, monstres et paiements, prendra connaissance et vuydera leurs débats et fera chastoyer les crimes et délits qui s'y commectront, brief fera et cognoistra de tout ce qui s'y offrira en matière criminelle, civile et politique sans rien réserver, et là où se offrit quelque affaire de tel import que ledit conseil trouva convenir d'en prendre l'avis de quelques autres lettrés, il en advertira sa dite Altesse pour donner ordre que aucuns du conseil privé ou aultres y assistent afin que la vuydange et décision s'en face tant plus solidement ". Le Conseil recevra une chambre à la Cour où il siègera tous les jours non fériés. En l'absence du président, le vice-amiral ou le plus ancien conseiller proposera les affaires, recueillera les voix et conclura à la majorité de celles-ci. Pour éviter les longueurs, les petites affaires seront traitées sommairement après audition verbale des parties ; si l'affaire ne peut se vider que par écrit, on ne pourra dépasser la duplique, sauf décision spéciale du Conseil. Pour l'entretien du Conseil, de ses suppôts et de l'armée navale, l'archiduc décida de faire consigner chaque mois 25.000 florins des provisions d'Espagne et d'y attribuer également le dixième des prises et les autres droits dont l'amiral avait autrefois la jouissance. La plus grande jouissance. La plus grande partie de ces revenus provenant d'Espagne, le contador et le pagador devaient tenir leurs comptes d'après les règles suivies à l'armée espagnole. Le pagador ne pouvait rien payer sans ordonnance ou " livrance ". Chaque semaine, ou plus souvent, les conseillers avaient à dresser la liste des ordonnances à soumettre, avec notes justificatives, à la signature de l'archiduc. Les ordonnances, établies au nom et sous la signature de son Altesse, devaient être paraphées par le premier conseiller, ensuite enregistrées et visées par le contador, pour être payables par le pagador. La place de chef du Conseil resta vacante jusqu'au 25 octobre 1599, date de la nomination de Charles, prince-comte d'Arenberg, comme amiral de la mer. Henri Malo <sup>19</sup>sur la foi sans doute du manuscrit n°12307 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, affirme que, pour protester contre l'amoindrissement de ses prérogatives, le nouvel amiral ne parut jamais au Conseil. C'est une erreur. A la séance du 9 novembre 1599 il y vint présenter ses lettres patentes, qui furent enregistrées, et dans la suite il occupa souvent sa place de président. <sup>20</sup>Dès le 11 décembre 1596 le roi avait nommé comme conseiller le vice-amiral Antoine de Bourgogne, seigneur de Wacken. Le

---

19 Op. cit., p. 124.

20 Amirauté, n°7 et 8.

15 il nomma de même Ferdinand de Salinas, l'ancien commissaire général, Charles Malineus ou van Male, licencié ès droits et bourgmestre d'Anvers, Martin de la Faille, seigneur de Nevele, Pierre van Opmeer et Jean Guerra de la Vega, ancien veedor et commissaire général de l'armée navale. Malineus fut désigné comme fiscal et Guerra de la Vega comme contador et garde des papiers comptables. Les fonctions de secrétaire furent confiées à François de Groote, clerk de l'audiencier Verreycken. Le conseiller-contador Jean Guerra de la Vega reçut des instructions détaillées pour la tenue des comptes. Il devait prendre note de toutes les sommes reçues par le délégué du pagador général de l'exercito et de toute livrance ou ordonnance de paiement remise à celui-ci par le Conseil. Il avait à tenir à l'écart de tous les vaisseaux du roi, de leurs artillerie, munitions et matériel, les rôles des équipages et du personnel de l'Amirauté, la liste des navires des particuliers au service du roi avec leur armement, équipement et équipages ; il surveillait l'exécution des contrats de fournitures et notait également les entrées et sorties des approvisionnements des magasins du tenedor ; celui-ci, comme le pagador, ne pouvait rien livrer sans ordonnance. Les instructions du pagador général de l'exercito, Jérôme Walter Zapata, lui prescrivait de nommer auprès du Conseil un délégué chargé en son nom les 25.000 florins mensuels et les différents droits attribués autrefois à l'amiral et d'effectuer les paiements sur ordonnances en forme du Conseil. Il devait également envoyer un délégué auprès de chacun des sièges d'Anvers et de Dunkerque. Ces délégués étaient autorisés à exécuter des paiements, dans les affaires urgentes ou de peu d'importance, sur simple ordre écrit du conseil ou même des sièges. Chaque mois ces opérations étaient régularisées par l'établissement d'ordonnances en forme signées du gouverneur général, paraphées par le plus ancien conseiller et visées par le contador. A l'arrivée des prises le délégué du pagador doit se rendre à bord pour dresser et signer, avec ceux du siège et éventuellement le commissaire général, l'inventaire des documents et marchandises et ensuite en prendre dépôt jusqu'à la sentence. Il assiste également à la vente des prises, y tient note des adjudications et en perçoit le montant. Pour la conservation des marchandises de prises le pagador général doit avoir dans les ports des magasins appropriés pour l'entretien desquels il peut percevoir un droit de 2% sur ces marchandises. Dans la suite cette question de la dépositarie des prises litigieuses fut toujours un sujet de discorde entre l'Amirauté et les armateurs particuliers : le produit de ces prises fut confié en attendant jugement tantôt à un fonctionnaire, tantôt, sous caution, à un délégué des armateurs du navire preneur, les deux systèmes se succédèrent sans qu'on pût jamais éviter les abus. Le règlement prévoyait également la nomination d'un commissaire général qui devait résider aux côtes de Flandre pour donner au Conseil notice et avis sur tout ce qui se passait à l'armée navale et veiller à l'exécution de ses ordres. Cette charge fut confiée à Jean-Baptiste de Tassis. On lui prescrivit de faire une inspection générale de toute la flotte, puis de s'installer là où se trouvait le gros de celle-ci pour surveiller l'instruction des équipages, l'état des navires, de leur armement et matériel et des dépôts d'approvisionnements. D'accord avec le siège de Dunkerque, dans lequel il avait voix délibérative pour tout ce qui concernait sa charge, il tenait le Conseil au courant et éventuellement lui faisait des propositions. En cas d'urgence il pouvait, d'accord avec le lieutenant-amiral et le siège, procéder à des achats. Il devait veiller à ce que toutes les entrées ou sorties de matériel des magasins du tenedor fussent justifiées par reçus et mandats, inscrites dans les registres du tenedor et notifiées au bout du mois au contador.

Il passait les revues des équipages en présence de ceux du siège, signait, avec le greffier, les rôles d'équipages qui servaient à l'établissement des ordonnances de paiement des gages et des rations ; proposait le licenciement des inaptes, enfin notifiail au Conseil les vacances de charges et les enrôlements faits par les capitaines. D'accord avec le siège, il passait, sur ordre du Conseil, les contrats de réquisition et de location de navires et également les accords avec les capitaines pour la fourniture des rations. Il devait veiller à ce que la nourriture distribuée aux marins fût de bonne qualité et suffisante. Lorsqu'un navire sortait en mer, il en respectait l'équipage, l'armement, les vivres et les munitions. Enfin il surveillait la construction et la réparation des navires et assistait à l'inventaire des prises. Dès sa première séance, le 9 janvier 1597, le Conseil proposa à l'archiduc l'érection à Dunkerque et à Anvers de deux sièges ou tribunaux chargés de le représenter dans ces ports et d'y rendre la justice en première instance sous la présidence d'un lieutenant du vice-amiral. L'archiduc accepta : le 24 mars 1597 Jacques Maes, écoutête de Maastricht, fut nommé lieutenant-amiral sur " la rivière d'Anvers " avec, comme juges assesseurs, Joachim Axonius et Lucas Opmeer, docteurs en droit, ainsi que Joachim Butkens, et comme greffier Renier Floris Goudanus. A Dunkerque les nominations se firent en juin : le capitaine Adrien Diericxsen reçut la charge de lieutenant-amiral, les juges assesseurs furent Renier Gardins, licencié en droit, bailli de Dunkerque et fiscal de l'ancien conseil de Dunkerque, Mathias Berck, originaire de Rotterdam, et Pierre Hessels, conseiller de l'ancien conseil d'Anvers. Plus tard on y ajouta Jean Wautens comme juge assesseur et greffier et Gardins reçut la charge de fiscal. Les instructions des deux sièges étaient à peu près les mêmes, dans celles du siège d'Anvers on ne parle pas du commissaire général qui résidait à Dunkerque, par contre on y insistait sur la mission de la flotte de l'Escaut qui consistait surtout à surveiller le trafic des navires de ou vers les Provinces-Unies. En l'absence du vice-amiral, le lieutenant-amiral est le chef militaire des équipages, il veille à leur discipline. Le siège s'assemble tous les jours non fériés, le lieutenant-amiral ou le premier juge propose les matières et les décisions sont prises à la majorité des voix. A Dunkerque le commissaire général fait les propositions relevant de sa charge. Le siège juge toutes les affaires criminelles ou civiles concernant la flotte de guerre, et, sommairement et sans appel, celles dont l'objet ne dépasse pas la valeur de 50 florins, au delà de cette somme il peut en être appelé au Conseil. Il fait les enquêtes concernant les prises, prend leur inventaire et instruit les procès jusqu'à la sentence qui est rendue par le Conseil ; d'ailleurs la décision de toutes les affaires importantes est de même laissée au Conseil. A l'intervention du commissaire général, il tient inventaire de tous les bateaux et de tout le matériel, artillerie, munitions et vivres emmagasinés, et en envoie le double au conseil. Il ordonne la distribution des vivres et munitions ainsi que le paiement des dépenses menues ou urgentes par billets paraphés du plus ancien juge, signés du commissaire général et du greffier qui les porte à son registre. Chaque mois la liste détaillée en est envoyée au Conseil pour que le contador en expédie les ordonnances en forme. Les affaires plus importantes ou moins urgentes sont soumises à l'approbation préalable du Conseil. Le lieutenant-amiral, les assesseurs et éventuellement le commissaire général passent les revues des équipages, les rôles paraphés par le plus ancien juge et signés par le commissaire général et le greffier sont envoyés au Conseil, copie en est gardée au siège. Ils avertissent le Conseil des vacances des places de capitaines et d'officiers, examinent les capacités des candidats et peuvent licencier les

matelots incapables ou inaptes. Ils visent les passeports des passagers, les enregistrent et avertissent le Conseil de tout ce qu'ils apprennent à cette occasion sur l'ennemi. Les membres des sièges ne peuvent participer aux armements des particuliers, ni acheter aux ventes de prises que de menues marchandises pour leur usage personnel. La juridiction du siège de Dunkerque s'étendait du port de Boulogne à celui de l'Ecluse inclus, celle du siège d'Anvers de ce même port à la Meuse. L'organisation de l'Amirauté resta à peu près telle jusqu'à la Trêve de douze ans. A peine la trêve était-elle signée avec les Provinces-Unies (9 avril 1609) que les archiducs s'empressèrent de supprimer leur armée navale et d'envoyer en Espagne l'escadre de Dunkerque et la plus grande partie de leur matériel et de leurs munitions. A Anvers le bateau amiral fut mis à la disposition du Conseil des Finances pour collaborer à la perception des droits d'entrée et de sortie. Tous les officiers et gens de mer furent congédiés. Les sièges d'Anvers et de Dunkerque devenus inutiles furent supprimés et reçurent l'ordre de déposer leurs archives à la Chambre des comptes de Brabant, ce qui, semble-t-il, ne fut pas exécuté. Le Conseil lui-même disparut, on voulut d'abord remettre au Grand Conseil le jugement de tous les procès encore pendants, mais, comme il restait encore de nombreuses affaires administratives et financières à terminer, on crut mieux faire de nommer, le 26 janvier 1611, le conseiller fiscal Malineus conseiller superintendant des affaires de l'Amirauté et de le charger, avec le secrétaire de Groote, de leur liquidation<sup>21</sup>. Une commission, composée du conseiller Martin de la Faille, du contador Gonzalo Guerra de la Vega et du secrétaire de Groote, fut également créée pour revoir et compléter les papiers de la contadorie de l'armée navale avant leur renvoi en Espagne. A la reprise des hostilités en 1621, la construction d'une flotte fut décidée, mais malgré les instances du roi d'Espagne, redevenu souverain de nos provinces par la mort de l'archiduc Albert, les travaux traînèrent en longueur<sup>22</sup>. En 1624 la plupart des navires déjà construits durent aller renforcer la flotte espagnole<sup>23</sup>. Dans ces circonstances l'infante Isabelle fut heureuse d'accueillir les propositions du magistrat de la ville de Bergues-Saint-Winoc. Celui-ci s'engagea à équiper douze navires à la condition qu'on établît dans la ville le Conseil d'Amirauté de Flandre. Le 2 septembre 1623

<sup>24</sup>l'archiduchesse accepta et proposa au roi un règlement pour le nouveau Conseil. Ce règlement, daté du 5 janvier 1624, soumet à la juridiction du Conseil toutes les prises faites par les navires de Bergues et par ceux des autres villes ou des particuliers, ainsi que toutes les affaires civiles et criminelles provenant du fait de la guerre maritime. On pouvait appeler de ses sentences à une commission de trois juges, natifs du pays, nommés par l'infante. Ces fonctions de juges-commis furent confiées à Guillaume de Steenhuys, conseiller des Conseils d'Etat et privé, Ferdinand de Boisschot, conseiller des mêmes conseils et chancelier de Brabant, et Folcart van Achelen du Conseil privé. Le règlement rappelait les ordres antérieurs sur l'armement des navires de course et sur les prises. Les villes, les particuliers, pour pouvoir faire la course, devaient obtenir du roi l'autorisation d'armer, la faire entériner au Conseil d'Amirauté et y prêter serment et caution. Les capitaines recevaient du Conseil leur patente et prêtaient serment d'observer les

---

21 T. III - 11.

22 LONCHAY, H., CUVELIER J. et LEFEVRE, J. Correspondance de la Cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVIIe siècle, t. II, Bruxelles, 1927, in 4<sup>o</sup> passim.

23 LONCHAY, H., CUVELIER J. et LEFEVRE, J. op. cit., p. 139 et suiv.

24 Amirauté, n<sup>o</sup>120, fol. 173 - LONCHAY, H., CUVELIER J. et LEFEVRE, J. op. cit., p. 164. - Placcards de Flandre, t. II, Gand, 1629, p. 367.

ordonnances. Le chapitre relatif aux prises reproduit à peu près celui de l'édit de Philippe II de 1590. On n'y parle pas des navires du roi, ils étaient soumis, de même que l'armée de terre, à la jointe militaire dont Spinola était le chef ; leurs prises relevaient de juges spéciaux. Le 4 octobre de la même année 1624 fut établie " l'Amirauté du commerce des provinces obéissantes de Flandre et des pays septentrionaux avec la province d'Andalousie et le royaume de Grenade " connue sous le nom d'Amirauté de Séville, mais celle-ci est avant tout une compagnie commerciale et maritime et non un Conseil d'Amirauté. L'Amirauté de Bergues-Saint-Winoc n'eut pas longue existence. Le port de cette ville avait bien moins d'importance que celui de Dunkerque et d'autre part le magistrat ne tint pas ses engagements envers le gouvernement. Aussi l'infante décida-t-elle de supprimer le Conseil et d'en établir un autre à Dunkerque. Spinola, capitaine général de l'armée navale, Ferdinand de Boisschot et Jean Kessler, conseiller et commis des Finances, se réunirent à Dunkerque pour élaborer le statut du nouveau siège et proposer les candidats aux places de juges. Pour éviter les graves abus auxquels donnaient lieu la pluralité des juridictions ils proposèrent de donner un siège de trois juges assesseurs, un fiscal et un greffier, connaissance de toutes les affaires de prises, aussi bien celles de l'armée navale que celles des particuliers. L'infante accepta et nomma comme premier juge Antoine de Veulder, conseiller de Flandre, et comme juges assesseurs le docteur Duarte Rebello, auditeur de l'armée navale, et Adrien Carins, licencié ès droits. Leurs instructions, du 6 novembre 1626, leur donnent connaissance de toutes les prises, juridiction civile et criminelle sur les capitaines, officiers et matelots de tous les navires pour tout ce qui concerne les prises. Pour les affaires civiles et criminelles ne concernant pas les prises leur pouvoir s'arrête aux navires de course des particuliers ; les équipages du roi restant pour ces cas sous l'autorité du capitaine général de l'armée navale ou amiral et de l'auditeur. Le siège était autorisé à députer dans les différents ports des commissaires pour le représenter à l'arrivée des prises. Les sentences du siège étaient sans appel pour les affaires ne dépassant pas la valeur de 100 florins, pour les affaires plus importantes on pouvait en appeler à un Conseil d'Amirauté suprême " lez la personne de son Altesse ". Le 1er janvier 1627, Isabelle constitua ce Conseil en nommant les trois anciens juges-commis : Ferdinand Boisschot, Guillaume de Steenhuis et Folcart van Achelen, ainsi que Jean de Letona, surintendant de la justice militaire, et Jean Kessler, seigneur de Marquette, conseiller et commis des Finances. L'audiencier Louis François Verreycken reçut la charge de secrétaire. Le Conseil d'Amirauté " lez la personne de son Altesse " autrement dit le Conseil d'Amirauté suprême ne reçut pas d'autres instructions que celles qui furent remises le 6 novembre 1626 au siège de Dunkerque. L'Amirauté n'est plus qu'un tribunal de prises n'ayant aucune autorité administrative ni militaire sur la flotte royale. Le règlement parle seulement de passeports aux prisonniers relâchés, mais en fait le Conseil expédia également les passeports et lettres de mer sous la signature du secrétaire et le paraphe d'un conseiller. Cette attribution provient sans doute du fait que le premier secrétaire du Conseil était en même temps audiencier, elle fut d'ailleurs l'objet des contestations de ses successeurs à l'Audience. En général l'organisation de 1626 se maintint jusqu'à la grande réforme de 1694. Pendant l'occupation de Dunkerque par les Français de 1646 à 1652 le siège s'établit à Bruges. Revenu à Dunkerque en 1653, il se fixa enfin à Ostende en juillet 1658 après une perte définitive de Dunkerque. Pendant cette période mouvementée un incendie détruisit les archives du siège, aussi ce fonds ne

contient que bien peu d'actes antérieurs à 1656. Une ordonnance du 25 septembre 1664 rappela les juges et le greffier du siège à l'observation des règlements, insistant notamment pour qu'ils ne délèguent plus à d'autres leurs fonctions, qu'ils obéissent au Conseil, que la bonne entente règne entre eux, qu'ils ne dépassent les tarifs fixés pour leurs vacations ni ne donnent des suppléments de courses ou lettres de course provisoires sauf dans les cas vraiment urgents. Mais dix ans plus tard les abus n'avaient pas disparu et de nombreuses plaintes s'élevaient au sujet de la longueur des procès. A la suite des réclamations des gouvernements anglais et hollandais, des jointes ou commissions furent à plusieurs reprises chargées de liquider directement les affaires intéressant leurs ressortissants. Une de ces jointes, nommée le 1er juillet 1677 pour juger en première et dernière instance tous les procès concernant des prises anglaises, vit le 7 décembre suivant sa compétence étendue aux prises des Provinces-Unies. Enfin le 12 octobre 1678 Blondeel, président du Conseil suprême d'Amirauté, étant mort, le Conseil fut supprimé et remplacé par la jointe. Il ne fut rétabli que le 25 avril 1690. Le 3 novembre 1678 un nouveau règlement fut envoyé au siège ; très étendu, il réglait en détail la conduite à tenir par les juges, le fiscal et le greffier dans tous les cas ayant donné lieu à des abus. Ce règlement eut si peu d'effet qu'en 1690 une commission composée du conseiller de Blye et du secrétaire du Conseil, Bertrand, dut se rendre à Ostende pour y mettre de l'ordre. Le 28 septembre 1691 le siège fut même suspendu pour trois mois et le conseiller de Blye fut chargé d'y instruire les affaires et d'en faire rapport au Conseil qui les jugeait directement. Le 19 janvier 1692 deux des juges suspendus remplacèrent de Blye jusqu'au rétablissement du siège le 8 mars suivant. Il nous faut dire ici un mot des navires de convoi : le 22 avril 1667 le gouverneur général marquis de Castel Rodrigo avait obtenu du roi Charles II l'érection à Bruges d'une Chambre de Commerce dépendant du Conseil des Finances. Cette Chambre avait, entre autres attributions, la direction des navires chargés de convoyer ou escorter les navires de commerce. Dès l'origine elle s'efforça d'enlever à l'Amirauté de la connaissance des prises faites par ces navires, mais elle n'obtint d'abord que la direction de la garde et de la vente de ces prises et le séquestre du produit de leur vente. Les frictions étaient continuelles entre les deux organismes. En 1678 on proposa de les réunir et de donner à l'Amirauté l'administration générale des affaires de la mer, y compris le commerce maritime, projet qui n'eut pas de suite. Le 26 janvier 1684, la question fut résolue au désavantage du siège : Philippe van Volden, greffier des commissaires députés à la direction des vaisseaux de convoi et juge des droits d'entrée et de sortie à Bruges, fut désigné pour instruire les prises faites par le convoi et transmettre ses informations avec les documents annexes au Conseil d'Amirauté qui jugeait en première et dernière instance. La conclusion de la trêve de Ratisbonne ne lui permit pas de fonctionner longtemps. En 1689 la guerre de la Ligue d'Augsbourg remit la question à l'ordre du jour : le siège s'empressa de revendiquer les droits que lui conférait son règlement de 1626. Rien n'y fit, le nouveau gouverneur général, marquis de Gastanaga, maintint la décision de son prédécesseur et nomma un nouveau juge instructeur pour les prises du convoi. Cette organisation spéciale continua à fonctionner même après que le Conseil de Flandre eut repris les attributions du Conseil suprême de l'Amirauté. En 1694 le roi Charles II et son gouverneur général, Maximilien Emmanuel de Bavière, opérèrent une réforme profonde de l'Amirauté et de l'armée navale <sup>25</sup>. On supprima d'abord par voie

d'extinction tous les fonctionnaires de la marine : capitaine-général de l'armée navale, proveedor, contador, pagador, auditeur, chapelain major, chirurgien et autres officiers, devenus inutiles depuis le renvoi en Espagne de la flotte royale de Flandre après le traité de Munster, et dont les traitements englobaient tous les revenus du droit du 10e des prises et coûtaient même davantage. A l'Amirauté, le Conseil suprême fut supprimé par décret du 30 avril 1694 et ses attributions passèrent à la chambre du Conseil de Flandre, de laquelle le président faisait partie. Le siège fut maintenu mais son personnel fut réduit à un juge, un greffier et deux sergents. Cette décision fut notifiée le 30 juin au Conseil suprême ; elle ne le fut au Conseil de Flandre et au siège que le 28 décembre suivant. Dans l'entretemps le Conseil privé joua le rôle de conseil d'appel. Le roi Philippe V fit publier le 21 août 1702 et le 13 octobre 1705 deux nouvelles ordonnances rappelant et précisant les prescriptions du droit de course et de prises. En 1706 la bataille de Ramillies lui enleva la plus grande partie de nos provinces, il ne conserva bientôt que le Hainaut, le Namurois, le Luxembourg et une petite partie de la Flandre y compris Nieupoort ; Ostende tomba au pouvoir des Anglo-Bataves. A l'exemple de la plupart des membres du Conseil royal, institué par Philippe V à Bruxelles, le personnel de l'Amirauté d'Ostende resta en fonctions sous l'autorité des Alliés. De son côté Maximilien Emmanuel de Bavière érigea un nouveau siège à Nieupoort avec comme cour d'appel le Conseil de Hainaut<sup>26</sup> ; à Nieupoort Reynouts, jusqu'alors simple délégué du siège d'Ostende, fut nommé juge. On eut ainsi deux Amirautés de Flandre. Lorsque les Pays-Bas espagnols, passèrent à la maison d'Autriche, le nouveau siège devint inutile. Le 7 octobre 1716 Reynouts fut relevé de ses fonctions. Désormais l'amirauté ne sera plus qu'une ombre, même la guerre de la succession d'Autriche n'y ramena que bien peu de vie. Malgré l'insistance du gouvernement, les armateurs ne montrèrent rien moins que de l'empressement à prendre des patentes de course, aussi les prises furent-elles plutôt rares. Le 8 février 1745 le juge Philippe Arnould Bauwens, décédé, fut remplacé par une commission provisoire de trois juges, à savoir le pensionnaire d'Ostende Guillaume van der Donkt et les conseillers pensionnaires du Franc de Bruges, G. Odevaere et N. Blaeuwe. Le premier, résidant à Ostende, était chargé de mener seul l'instruction des affaires et devait rendre sentence à Bruges avec ses deux collègues. Cette commission ne put guère fonctionner ; dès juillet Ostende et le reste de la Flandre étaient aux mains des Français. En 1756, au début de la guerre de sept ans, un navire français amena à Ostende une prise anglaise. Le gouvernement, " résolu à garder la neutralité ", rétablit, pour la durée de la guerre, la commission de 1745 et la chargea du jugement de cette prise<sup>27</sup>. Le pensionnaire d'Ostende, Thomas François de Grysperre, y remplaça van der Donckt. Le 3 août 1756<sup>28</sup>, dans une instruction au gouverneur de la place de Nieupoort, le gouvernement indiqua la manière dont il entendait faire respecter sa neutralité : Le gouverneur devait naturellement empêcher tout acte d'hostilité dans le port, le canal et la rade et défendre aux navires de guerre étrangers de se poster dans ces mêmes endroits et sur les côtes dans le but d'y épier les navires de leurs ennemis de les y attaquer. Dès qu'une prise était amenée au port par un des belligérants, le gouverneur avait à avertir le pensionnaire d'Ostende qui devait s'y rendre immédiatement pour procéder à l'enquête. Si le chargement de la prise appartenait à des sujets de Marie-Thérèse ou de ses alliés la

26 La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'antiquité, Bruges, 1878, p. 145.

27 A.G.R., Chancellerie autrichienne des Pays-Bas, n°433. Secrétairerie d'État et de Guerre, n°2064.

28 Archives de l'État à Gand, Archives du Conseil de Flandre, Amirauté: registre numéroté C. 2.

restitution devait en être ordonnée, sinon la prise devait quitter le port dans les 24 heures. Les prises faites dans les eaux territoriales de Flandre relevaient également des juges-commis de l'Amirauté. L'année suivante l'Autriche ayant pris le parti de la France et confié la garde des places de Nieuport et d'Ostende aux troupes de cette nation <sup>29</sup>, le gouverneur général Charles de Lorraine, par dépêche du 1er septembre 1757, décida que la police de ces ports serait du ressort du commandant de ces troupes, mais que la commission d'Amirauté et le Conseil de Flandre conserveraient la juridiction sur les prises. Dans les affaires importantes les juges devaient en référer au gouvernement. Grysperre, le plus actif des trois juges-commis, ne manqua pas de le faire et, ne bornant pas ses rapports aux affaires de prises, il devint pour le gouvernement un agent de renseignements très précieux pour tout ce qui se passait à la côte <sup>30</sup>. La paix signée, la commission continua à subsister, le 24 novembre 1764, en tout cas, Grysperre y fut remplacé par Maximilien de Beelen, son remplaçant également comme pensionnaire d'Ostende, et celui-ci par Jacques Philippe de Wulf le 9 février 1767. A la suite de l'intervention de la France dans la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis, la commission fut rétablie par décret du 13 août 1778 <sup>31</sup> et, le 16 décembre suivant <sup>32</sup>, une ordonnance rappela les règles pour l'observation de la neutralité de nos ports. J. Ph. de Wulf et de Caigny, pensionnaires d'Ostende, eurent à instruire les prises amenées à la côte depuis la frontière des Provinces-Unies jusqu'à Middelkerke, et le greffier et pensionnaire de Nieuport, de Brauwere, celles amenées depuis ce même village jusqu'à la frontière française. L'instruction terminée, l'affaire était jugée par la commission réunie dans l'une des deux villes selon le cas. Le 19 mai 1779 de Wulf fut remplacé par Arnould de Grysperre <sup>33</sup>. Nous n'avons pas retrouvé les archives des commissions d'amirauté qui fonctionnèrent après 1745 sauf une partie d'un procès de 1781. L'application dans notre pays de la loi française du 9-13 août 1791 <sup>34</sup> supprima définitivement les tribunaux spéciaux d'Amirauté dont les attributions passèrent aux juges ordinaires. En résumé, jusqu'aux troubles du XVIe siècle, l'amiral est le lieutenant-général du souverain dans la guerre maritime au point de vue militaire, administratif et judiciaire. Pour s'aider dans son administration et surtout dans sa juridiction, il crée des conseils ou tribunaux là où bon lui semble ; de ses sentences et de celles de ses conseils les parties peuvent appeler au souverain représenté tantôt par le Conseil privé tantôt par le Grand Conseil. Chaque nouvelle ordonnance du souverain tend à réduire les pouvoirs de l'amiral par une réglementation de plus en plus méticuleuse. Farnèse, après la récupération de la côte flamande, prend lui-même la direction de la flotte et crée un conseil, d'abord à Gravelines, ensuite à Dunkerque, et introduit dans l'administration de la flotte l'organisation de l'exercito espagnol. Avec la nomination de l'amiral Emmanuel de Laing ou en revient à la tradition mais les fonctionnaires espagnols sont maintenus sous ses ordres et lui-même est soumis à l'autorité du gouverneur général, ses attributions judiciaires sont réglementées en détail. Après sa mort, Farnèse fait réformer l'armée navale et l'Amirauté par deux commissaires. A sa nomination le nouvel amiral, Charles

29 Ibidem et A.G.R., Secrétaire d'État et de Guerre, n°2065 et 2066.

30 Secrétaire d'État et de Guerre, n°2065 et suiv.

31 Placcards de Flandre, t. X, Gand, 1726, p. 233.

32 Secrétaire d'État et de Guerre, n°2073.

33 Conseil de Flandre, Amirauté, reg. C. 2.

34 Recueil des lois et règlements pour les neuf départements réunis, Bruxelles, Hayez, messidor an V, t. VII, p. 215.

comte de Mansfelt, trouve en fonctions deux conseils, un à Dunkerque et un à Anvers, nommés par le gouverneur général et chargés, sous la direction d'un commissaire général, de toutes les attributions des anciens amiraux. Il prend simplement la direction des anciens amiraux. Il prend simplement la direction de cette organisation, y compris le commissaire général, délégué du gouvernement, dont les pouvoirs sont presque égaux aux siens. Théoriquement cependant les prérogatives de l'amiral ne diffèrent pas de celles de ses prédécesseurs. Après sa mort, l'édit du 4 novembre 1596 marque la déchéance définitive de la haute dignité d'amiral : celui-ci n'est plus qu'un simple fonctionnaire à traitement fixe, président du Conseil d'Amirauté lez la personne de son Altesse, ne pouvant rien décider sans l'accord des autres conseillers. Ce conseil, vrai ministère de la marine a la direction militaire administrative, judiciaire et même politique de la guerre maritime, il a sous lui deux sièges d'amirauté, l'un à Anvers, l'autre à Dunkerque, pour l'exécution de ses ordres et pour la juridiction civile et criminelle en première instance. Cette nouvelle organisation disparaît à la conclusion de la Trêve de Douze Ans. A la reprise des hostilités avec les Provinces-Unies, après l'essai de l'Amirauté de Bergues-Saint-Winoc, on rétablit en 1626 le Conseil d'Amirauté lez la personne de son Altesse, mais ce nouveau conseil n'a plus de l'ancien que les attributions judiciaires et l'octroi des patentes de course et des passeports de mer ; encore, au point de vue judiciaire, ses pouvoirs sur les navires du roi se bornent-ils aux affaires de prises. L'amiral devenu simple commandant militaire de la flotte n'en fait plus partie. Le siège de Dunkerque seul est rétabli, la flotte de l'Escaut n'est plus qu'une simple garde-frontière aux ordres du Conseil des Finances, pour aider à la perception des droits d'entrée et de sortie. De 1646 à 1652 pendant l'occupation de Dunkerque par les Français le siège de Flandre est transféré à Bruges ; après la perte définitive du grand port flamand, en 1658, il se fixe à Ostende. Le conseil créé en 1626 se maintient à peu près tel jusqu'en 1694, il est alors supprimé et ses attributions passent au Conseil de Flandre. Le siège d'Ostende est maintenu, mais son personnel est réduit à un juge et au greffier. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, le siège d'Ostende se rallia aux Alliés qui occupaient nos provinces ; Maximilien Emmanuel de Bavière créa un nouveau siège de Flandre à Nieuport, le seul port resté au pouvoir du parti français, et chargea le Conseil de Hainaut des jugements d'appel. Pendant le restant du XVIII<sup>e</sup> siècle l'Amirauté de Flandre n'eut plus que très peu d'activité, après 1745 on n'y nomma plus que des juges provisionnels quand les circonstances le demandèrent.

## **ARCHIVES**

### **AMIRAUTÉ SUPRÊME**

Lors de la suppression du Conseil suprême en 1696 ses archives furent reprises par le Conseil de Flandre ; l'inventaire qui fut dressé à cette occasion porte le n°1 de notre classement. Il n'a nullement les caractères d'un acte officiel et son titre semble indiquer que les archives furent reprises sans l'intervention du secrétaire du Conseil supprimé : " Inventaire des procès et autres papiers trouvés en la secrétairie de l'amirauté suprême de sa Majesté ". Ces archives furent conservées avec celles du Conseil de Flandre au Château des Comtes à Gand ; en 1778 le Conseil les fit transporter dans son nouveau local, l'ancien couvent des Jésuites. Après la Révolution Française, elles restèrent dans le même

bâtiment, siège du tribunal de 1<sup>re</sup> instance, jusqu'à leur transfert en 1852-53 dans le nouveau palais de justice de Gand. Un arrêté royal du 30 décembre 1870 les confia à l'administration des Archives de l'Etat dans cette ville. Enfin en août 1900 elles passèrent aux Archives générales du Royaume. Malgré toutes ces pérégrinations les archives de l'Amirauté suprême sont, pour la plus grande partie, arrivées jusqu'à nous, sauf cependant les papiers du contador du conseil de 1596 qui, nous l'avons vu, durent être envoyées en Espagne. A la mort du secrétaire du Conseil, Nicolas Servais de Gottignies (décembre 1684), ses héritiers remirent ses papiers à son successeur, Louis Bertrand, d'après un inventaire passé devant le notaire Jean Druyts de Bruxelles, le 18 janvier 1685<sup>35</sup>. Dans ce document, à part la série des procès, classés d'après les registres aux distributions, celle des correspondances et les registres, réunis mais non classés, les papiers sont inventoriés dans le plus grand désordre. Dans l'inventaire de 1694 les registres sont mieux ordonnés, mais les procès sont groupés de façon fantaisiste.

#### AMIRAUTÉ DE FLANDRE

Nous avons vu que la plupart des papiers de l'Amirauté de Flandre antérieurs à 1650 furent détruits par un incendie. Lors du bombardement de la ville d'Ostende par Marlborough en 1706, les archives furent épargnées mais mises en grand désordre et le greffier Michel Ange de Duenas, à sa nomination, dut les reprendre in cumulo sans inventaire. Le siège d'Ostende par les Français en 1745 n'améliora pas leur situation. Anne Bruynsteen, veuve de Duenas, les fit rassembler et ordonner tant bien que mal avant de les remettre contre inventaire au Conseil de Flandre le 20 mai 1747. Dès lors elles suivirent les Archives de l'Amirauté suprême et parvinrent avec elles aux archives générales du Royaume. L'inventaire d'Anne Bruynsteen (n°532 et 533 de notre inventaire) se ressent naturellement de l'état dans lequel se trouvaient les archives : à part quelques séries plus ou moins complètes et plus ou moins bien ordonnées la plupart des liasses n'étaient que des paquets ne répondant pas du tout au titre que le greffier du Conseil de Flandre leur avait donné, il s'était souvent borné à voir la première pièce des paquets en ayant soin de terminer son analyse par in cumulo. Les registres même n'étaient pas groupés, plus d'un a été retrouvé dans les liasses. Ici encore nous avons replacé les registres aux séries qui ont été reconstituées ou complétées ; enfin nous en avons séparé les archives du siège établi à Nieupoort par Maximilien Emmanuel de Bavière.

#### AMIRAUTÉ D'ANVERS

Nous n'avons pu découvrir comment les archives de l'Amirauté d'Anvers sont parvenues aux Archives générales du Royaume, ni même où elles furent conservées après la suppression du siège à la conclusion de la Trêve de 12 ans. Dans les rapports de Gachard de 1838 à 1846, il n'est pas fait mention de l'Amirauté. Dans le tableau synoptique annexé à son rapport de 1866, on trouve un petit fonds de l'" Amirauté suprême " de 36 numéros, sans que Gachard en parle dans son rapport. Nous croyons qu'il s'agissait plutôt de celles de l'Amirauté d'Anvers : l'évaluation numérique de Gachard, en registres et liasses, correspond assez bien à ce qui nous en reste.

---

35 A.G.R., Notariat général de Brabant, n°859, minute n°1460.

## Contenu et structure

### **AMIRAUTÉ SUPRÊME**

Nous n'avons donc pu suivre l'ordre ni de l'un, ni de l'autre de ces inventaires. Nous avons séparé les archives des deux Conseils suprêmes qui se sont succédés : non seulement ceci s'imposait par le fait que le Conseil de 1627 n'a plus toutes les attributions de celui de 1596, mais l'état même des archives nous y incitait. En effet tout d'abord le second conseil n'a continué aucun des registres commencés par le premier ; de plus ils ont classé de façon différente la série importante de leur correspondance : le premier a réuni d'une part les minutes et de l'autre les lettres reçues, alors que le second les a groupées en une seule série par dossiers d'affaires sous le nom de consultes et lettres closes. Entre les archives des deux conseils nous avons intercalé celles de la commission chargée en 1623 de reviser en appel les jugements de l'amirauté de Bergues-Saint-Winoc. Nous avons placé les différents registres aux séries auxquelles ils se rapportent, enfin nous avons reclassé les procès du second Conseil d'après les registres aux distributions (n°277 et 278 de notre inventaire). Le premier de ces registres commence à l'année 1632, on y trouve cependant inscrits un certain nombre de procès antérieurs à cette date, nous les avons naturellement laissés à leur numéro d'ordre. Nous avons maintenu les procès concernant les prises faites sur des sujets danois et suédois dans l'ordre donné aux folios 42vo et 45 de l'inventaire de 1694 (n°1 de notre inventaire). Nous avons fait de même, d'après les folios 30vo et 36 du même inventaire, mais en rétablissant l'ordre des années, pour les procès du convoi, jugés en première et dernière instance par le Conseil suprême. Il faut noter que le Conseil de Flandre a continué dans le même inventaire de 1694 (f° 45vo et suivants) l'inscription des procès de convoi qu'il a jugés de 1695 à 1697 ; ces procès ne se trouvent naturellement pas dans notre fonds. A la suite des procès du convoi, nous avons classé par année tous les dossiers de procès que nous avons trouvés dispersés et qui ne rentrent dans aucune des séries précédentes. Un inventaire détaillé en a été dressé sur fiches.

### **AMIRAUTÉ DE FLANDRE**

Dans les archives de l'Amirauté de Flandre il faut signaler l'importante collection de dossiers de prises. En principe ces dossiers contiennent l'enquête faite à l'arrivée de la prise, les papiers trouvés à bord, éventuellement les pièces du procès, les affiches annonçant la vente, le procès verbal de celle-ci et le compte du dépositaire avec les quittances de ses débours ; beaucoup de dossiers sont cependant fragmentaires. Cette série se complète par celles des procès et des consultes et lettres-closes de l'Amirauté suprême. Normalement ces dossiers auraient dû venir immédiatement après les registres et liasses concernant les prises, nous avons cru bon de les placer à la fin de notre inventaire avec les procès : ces deux séries trop étendues (161 et 46 portefeuilles) auraient malencontreusement coupé la suite de notre inventaire. Nous avons dressé sur fiches un inventaire détaillé de ces dossiers.

**AMIRAUTÉ D'ANVERS**

En tenant compte de nombreuses lacunes et à part quelques liasses de pièces de procès, ces archives nous sont arrivées dans un ordre relativement bon qu'il nous a suffi de rectifier. Le siège d'Amirauté d'Anvers, créé en 1597, ne fit que continuer sous la direction du Conseil suprême, les travaux du Conseil autonome de 1592 ; il s'est même servi de certains registres commencés par ce Conseil. Aussi n'avons nous pas séparé leurs archives, d'autant plus que le fonds n'est guère important.

## Description des séries et des éléments

### I. - ARCHIVES DU CONSEIL D'AMIRAUTÉ SUPRÊME DE 1596.

#### **CHAPITRE PREMIER.**

##### GÉNÉRALITÉS.

- |           |   |            |
|-----------|---|------------|
| <b>1</b>  | Inventaire dressé en 1694 lors de la reprise des archives du Conseil d'Amirauté suprême par le Conseil de Flandre.<br>1694-1694 | 1 registre |
| <b>2</b>  | Organisation, règlements, généralités. 1597-1608.<br>1597-1608  | 1 liasse   |
| <b>3</b>  | Registre aux instructions, placards, commissions, patentes et autres actes importants. 1596-1601.<br>1596-1601                  |            |
| <b>4</b>  | Papiers du Secrétariat du Conseil.  | 1 liasse   |
|           | <i>5 - 9 REGISTRES AUX RÉOLUTIONS DU CONSEIL, PROCÈS-VERBAUX DE SES SÉANCES. 1597-1610 :</i>                                    |            |
| <b>5</b>  | 1597, janvier-juillet.<br>1597-1597   | 1 registre |
| <b>6</b>  | 1597, août -1598 mai.<br>1597-1598  | 1 registre |
| <b>7</b>  | 1598, mai-1599.<br>1598-1599  | 1 registre |
| <b>8</b>  | 1600-1601, février.<br>1600-1601  | 1 registre |
| <b>9</b>  | 1601, mars-1610 mars.<br>1601-1610  | 1 registre |
| <b>10</b> | Minutes de remontrances du Conseil à S.A. 1597-1606.<br>1597-1606   | 1 liasse   |

*11 - 12 POINTS ET ARTICLES PRÉSENTÉS D'OFFICE AU CONSEIL PAR LES SIÈGES D'ANVERS ET DE DUNKERQUE ET PAR D'AUTRES SUPPÔTS DE L'AMIRAUTÉ. 1597-1608 :*

**11** 1597-1599.  
1597-1599 1 liasse

**12** 1600-1608.  
1600-1608 1 liasse

*13 - 27 MINUTES DE LETTRES EXPÉDIÉES PAR LE CONSEIL. 1597-1612 :*

**13** 1597.  
1597-1597 1 liasse

**14** 1598.  
1598-1598 1 liasse

**15** 1599.  
1599-1599 1 liasse

**16** 1600.  
1600-1600 1 liasse

**17** 1601.  
1601-1601 1 liasse

**18** 1602.  
1602-1602 1 liasse

**19** 1603.  
1603-1603 1 liasse

**20** 1604.  
1604-1604 1 liasse

**21** 1605.  
1605-1605 1 liasse

**22** 1606.  
1606-1606 1 liasse

**23** 1607.  
1607-1607 1 liasse

---

<b>24</b>	1608. 1608-1608	1 liasse
<b>25</b>	1609. 1609-1609	1 liasse
<b>26</b>	1610. 1610-1610	1 liasse
<b>27</b>	1611-1612. 1611-1612	1 liasse
<b>28</b>	<i>28 - 43 LETTRES REÇUES. 1597-1611 :</i> 1597. 1597-1597	1 liasse
<b>29</b>	1598. 1598-1598	1 liasse
<b>30</b>	1599. 1599-1599	1 liasse
<b>31</b>	1600. 1600-1600	1 liasse
<b>32</b>	1601, janvier-avril. 1601-1601	1 liasse
<b>33</b>	1601, mai-décembre. 1601-1601	1 liasse
<b>34</b>	1602. 1602-1602	1 liasse
<b>35</b>	1603. 1603-1603	1 liasse
<b>36</b>	1604. 1604-1604	1 liasse
<b>37</b>	1605. 1605-1605	1 liasse
<b>38</b>	1606.	

	1606-1606	1 liasse
<b>39</b>	1607. 1607-1607	1 liasse
<b>40</b>	1608. 1608-1608	1 liasse
<b>41</b>	1609. 1609-1609	1 liasse
<b>42</b>	1610. 1610-1610	1 liasse
<b>43</b>	1611. 1611-1611	1 liasse
<b>44</b>	Minutes de lettres écrites au nom du prince-comte d'Arenberg, amiral de la mer. 1606-1610. 1606-1610	1 liasse
	<i>45 - 46 MINUTES DE LETTRES PATENTES DE COMMISSION, DE NEUTRALITÉ, DE SAUVEGARDE, DE RÉCONCILIATION, DE SAUF-CONDUIT, D'OCTROI D'ARMER, DE MER, DE NOMINATIONS DE CAPITAINES, RÉQUISITORIALES, EXÉCUTORIALES, ETC. 1597-1614 :</i>	
<b>45</b>	1597-1603. 1597-1603	1 liasse
<b>46</b>	1597-1614 : 1604-1614. 1597-1614	1 liasse
	<i>47 - 49 MINUTES D'ACTES. 1597-1612 :</i>	
<b>47</b>	1597-1599. 1597-1599	1 liasse
<b>48</b>	1600-1604. 1600-1604	1 liasse
<b>49</b>	1605-1612. 1605-1612	1 liasse

*50 - 52 REGISTRES AUX ORDONNANCES, APPOINTEMENTS ET APPOSTILLES. 1597-1612 :*

<b>50</b>	1597-1600. 1597-1600	1 registre
<b>51</b>	1601-1609, juin. 1601-1609	1 registre
<b>52</b>	1609, juillet-1612. 1609-1612	1 registre

*53 - 57 REQUÊTES APPOSTILLÉES ET MINUTES D'APPOSTILLES. 1597-1610 :*

<b>53</b>	1597-1598. 1597-1598	1 liasse
<b>54</b>	1599-1600. 1599-1600	1 liasse
<b>55</b>	1601-1603. 1601-1603	1 liasse
<b>56</b>	1604-1606. 1604-1606	1 liasse
<b>57</b>	1607-1610. 1607-1610	1 liasse
<b>58</b>	Congés, licenciements et passeports accordés à des marins et autres suppôts de l'Amirauté. 1597-1610. 1597-1610	1 liasse

*59 - 60 RAPPORTS DU SIÈGE DE DUNKERQUE SUR DES PRISES. 1598-1607 :*

<b>59</b>	1598-1601. 1598-1601	1 liasse
<b>60</b>	1602-1607. 1602-1607	1 liasse
<b>61</b>	Prisonniers de guerre, représailles, échanges, rançons. 1597-1607. 1597-1607	1 liasse

- 
- 62** Sauf-conduits pour la pêche. 1597-1607.  
1597-1607 1 liasse
- 63** Sauf-conduits pour la pêche. 1597-1607.  
1597-1607 1 liasse
- 64** Registre des taxes perçues sur les sauf-conduits pour la pêche accordés aux  
Hollandais et aux Zélandais. 1597-1598.  
1597-1598
- 65** Passeports donnés par le prince-comte d'Arenberg aux marins de son île de  
Schelling. 1604-1606.  
1604-1606 1 liasse
- 66** Réclamations au sujet de navires des Pays-Bas arrêtés par des Espagnols et  
des Portugais sous prétexte qu'ils appartenaient aux Provinces-Unies. 1605.  
1605-1605 1 liasse
- 67** Difficultés avec l'Angleterre au sujet des prises. 1603-1609.  
1603-1609 1 liasse
- 68** Difficultés avec le Danemark. 1598-1612.  
1598-1612 1 liasse
- 69** Difficultés avec la France. 1599-1608.  
1599-1608 1 liasse
- 70** Difficultés avec Hambourg. 1602-1607.  
1602-1607 1 liasse
- 71** Difficultés avec le comte d'Oostfrise et la ville d'Emden. 1602.  
1602-1602 1 liasse
- 72** Réforme générale de l'armée navale. 1610-1611.  
1610-1611 1 liasse

## **CHAPITRE II.**

### COMPTABILITÉ.

- 73** Pièces comptables concernant des dépenses faites avant l'érection du  
Conseil. 1587-1597.  
1587-1597 1 liasse

- 
- 74** Minutes de dépêches adressées à Juan Guerra de la Vega, conseiller-contador, et aux officiers comptables de l'armée navale pour leur notifier des décisions entraînant changement dans les dépenses (nominations, congés, etc.). 1597-1612.  
1597-1612 1 liasse
- 75** Enregistrement de ces mêmes dépêches. 1597-1611.  
1597-1611 1 registre
- 76** Divers comptes rendus par le pagador général Jeronimo Walter Zapata et le dépositaire général Diego de Peralta. 1597-1604.  
1597-1604 1 liasse
- 77** Minutes d'ordonnances de paiement dépêchées sur Pierre van der Haeghen, commis à la recette de la contribution par mer. 1603-1607.  
1603-1607 1 liasse
- 78** Clôture des comptes de Nicolas Colbaert, ancien receveur du droit de visite sur l'Escaut. 1603.  
1603-1603 1 liasse
- 79** Listes du personnel de l'Amirauté et de l'armée navale, servant à l'établissement des traitements, soldes et rations. 1598-1622.  
1598-1622 1 liasse
- 80** Contrats pour diverses fournitures destinées à l'équipement et l'entretien des gens et des navires de l'armée navale. 1597-1603.  
1597-1603 1 liasse
- 81** Contrats pour l'équipement des bateaux de guerre. 1605-1610.  
1605-1610 1 liasse
- 82** Compte des dépenses faites par l'assesseur Diego Perez de Maluenda pour l'armement et l'équipement des navires le S. Albert, le S. Anne, et le S. Elisabeth. Rendu le 24 janvier 1606.  
1606-1606 1 registre
- 83** Compte semblable pour les navires le S. Anne, le S. Claire et le S. Albert. Rendu le 23 janvier 1607.  
1607-1607 1 registre
- 84** Documents exhibés par le greffier Wautens, pour justifier une avance faite au siège de Dunkerque. 1618.  
1618-1618 1 liasse

- 
- 85** Administration par le contador Martin de Arostequy et le dépositaire Bernardo de Clercq des prises conduites en Biscaye par les bateaux flamands. 1603-1605.  
1603-1605 1 liasse
- 86** Réclamations de Rombaut van den Eynde pour être payé de certaines fournitures faites à la flotte. 1590-1602.  
1590-1602 1 liasse
- 87** Différend entre le Conseil et Pedro de Castro, official de la Contadorie de l'armée navale. 1599.  
1599-1599 1 liasse
- 88** Différend entre Diego de Peralta, dépositaire général, et Diego Perez de Maluenda, juge assesseur de l'Amirauté, au sujet de clôture de comptes. 1606-1621.  
1606-1621 1 liasse
- 89** Papiers de la Commission, composée du conseiller Martin de la Faille, du contador Gonzalo Guerra de la Vega et du secrétaire François de Groote, chargée de revoir et compléter les papiers de la Contadorie de l'armée navale avant leur envoi en Espagne. 1618-1619.  
1618-1619 1 liasse

### **CHAPITRE III.**

#### DROIT D'ATTACHE OU LASTGELT.

- 90** Droit d'attache ou lastgelt, généralités. 1596-1610.  
1596-1610 1 liasse
- 91** Comptes de Jacques Jax, receveur du droit d'attache à Gravelines. 1599.  
1599-1599

#### *92 - 99 COMPTES D'ANTOINE DELVAEL, RECEVEUR DU DROIT D'ATTACHE AU SAS-DE-GAND. 1605-1610 :*

- 92** 1604, novembre-1605, mars.  
1604-1605
- 93** 1606, janvier-mars.  
1606-1606
- 94** 1608, octobre-décembre.  
1608-1608

- 
- 95** 1609, janvier-mars.  
1609-1609
- 96** 1609, avril-septembre.  
1609-1609
- 97** 1609, octobre-décembre.  
1609-1609
- 98** 1610, janvier-mars.  
1610-1610
- 99** 1610, avril-juin.  
1610-1610
- 100** Comptes de Corneille van Driele, receveur du droit d'attache à Anvers. 1607,  
octobre-1609. 1607-1609 1 registre

**CHAPITRE IV.**

- 101** ARCHIVES JUDICIAIRES.  
Minutes de sentences. 1597-1610.  
1597-1610 1 liasse
- 102** *102 - 104 PROCÈS. 1597-1612 :*  
1597-1604.  
1597-1604 1 liasse
- 103** 1605-1608.  
1605-1608 1 liasse
- 104** 1608-1612.  
1608-1612 1 liasse
- 105** ANNEXES.  
Documents antérieurs à l'érection du Conseil et ayant servi à sa  
documentation. XVI<sup>e</sup> siècle.  
1501-1600 1 liasse
- 106** Documents antérieurs à l'érection du Conseil et ayant servi à sa

---

	documentation. XVIe siècle. 1501-1600	1 liasse
<b>107</b>	Documents antérieurs à l'érection du Conseil et ayant servi à sa documentation. XVIe siècle. 1501-1600	1 liasse
	<i>108 - 111 AVISI ADRESSÉS AU CONSEIL, DE ROME, VENISE, ANVERS, ETC. 1598-1610 :</i>	
<b>108</b>	1598-1599. 1598-1599	1 liasse
<b>109</b>	1600-1602. 1600-1602	1 liasse
<b>110</b>	1603-1605. 1603-1605	1 liasse
<b>111</b>	1606-1610. 1606-1610	1 liasse

**II. - ARCHIVES DE LA COMMISSION D'AMIRAUTÉ DE 1624 À 1626.**

- 112** Règlements, projets et propositions. 1621-1626.  
1621-1626 1 liasse
- 113 - 115 CORRESPONDANCE. 1624-1626 :**
- 113** 1624.  
1624-1624 1 liasse
- 114** 1625.  
1625-1625 1 liasse
- 115** 1626.  
1626-1626 1 liasse
- 116** Actes (surtout des actes de relief d'appel) et apostilles sur requêtes. 1624-  
1626.  
1624-1626 1 liasse
- 117** Minutes de sentences. 1624-1626.  
1624-1626 1 liasse
- 120** Registre des sentences 1624-1626 (folios 68 à 72 v° du registre n°120, décrit  
plus loin).  
1624-1626
- 118** Actes de procuration et de caution pour les causes d'appel. 1626.  
1626-1626 1 liasse

**III. - ARCHIVES DU CONSEIL D'AMIRAUTÉ SUPRÊME ÉRIGÉ EN 1627.****CHAPITRE PREMIER.**

## GÉNÉRALITÉS.

- 119** Organisation, généralités. 1626-1692.  
1626-1692 1 liasse
- 120 - 121 REGISTRES AUX INSTRUCTIONS, PLACARDS, COMMISSIONS, PATENTES ET AUTRES ACTES IMPORTANTS. 1624-1695 :*
- 120** 1624-1678. (Contient également, aux folios 68 à 72 v°, les sentences de la Commission chargée de juger en appel de 1624 à 1626 ; aux folios 73 à 165 celles du Conseil de 1627 à 1646, et aux folios 270 v° à 457 v° celles du même Conseil de 1646 à 1674.).  
1624-1678 1 registre
- 121** 1676-1695. (Contient également aux folios 94 à 149 les sentences du Conseil au sujet des prises faites par les navires de convoi de 1689 à 1694, et au verso du registre les sentences ordinaires du même Conseil de 1674 à 1649.).  
1676-1695 1 registre
- 122** Papiers du Secrétariat du Conseil. (1633-1692).  
1 liasse
- 123** Provision des places vacantes (consultes, lettres, requêtes, etc.). 1627-1694 :  
1627-1655.  
1627-1694 1 liasse
- 124** Provision des places vacantes (consultes, lettres, requêtes, etc.). 1627-1694 :  
1656-1694.  
1627-1694 1 liasse
- 125** Minutes des commissions et patentes de conseillers, juges assesseurs et autres suppôts de l'Amirauté. 1625-1694.  
1625-1694 1 liasse
- 126** Gages de conseillers. 1633-1650.  
1633-1650 1 liasse

---

	<i>127 - 198 CONSULTES ET LETTRES CLOSES. 1627-1694 :</i>	
<b>127</b>	1627. 1627-1627	1 liasse
<b>128</b>	1628. 1628-1628	1 liasse
<b>129</b>	1629. 1629-1629	1 liasse
<b>130</b>	1630. 1630-1630	1 liasse
<b>131</b>	1631. 1631-1631	1 liasse
<b>132</b>	1632. 1632-1632	1 liasse
<b>133</b>	1633. 1633-1633	1 liasse
<b>134</b>	1634. 1634-1634	1 liasse
<b>135</b>	1635. 1635-1635	1 liasse
<b>136</b>	1636. 1636-1636	1 liasse
<b>137</b>	1637. 1637-1637	1 liasse
<b>138</b>	1638. 1638-1638	1 liasse
<b>139</b>	1639. 1639-1639	1 liasse
<b>140</b>	1640. 1640-1640	1 liasse
<b>141</b>	1641.	

---

	1641-1641	1 liasse
<b>142</b>	1642. 1642-1642	1 liasse
<b>143</b>	1643. 1643-1643	1 liasse
<b>144</b>	1644. 1644-1644	1 liasse
<b>145</b>	1645. 1645-1645	1 liasse
<b>146</b>	1646. 1646-1646	1 liasse
<b>147</b>	1647. 1647-1647	1 liasse
<b>148</b>	1648. 1648-1648	1 liasse
<b>149</b>	1649. 1649-1649	1 liasse
<b>150</b>	1650. 1650-1650	1 liasse
<b>151</b>	1651. 1651-1651	1 liasse
<b>152</b>	1652. 1652-1652	1 liasse
<b>153</b>	1653. 1653-1653	1 liasse
<b>154</b>	1654. 1654-1654	1 liasse
<b>155</b>	1655. 1655-1655	1 liasse
<b>156</b>	1656.	

---

	1656-1656	1 liasse
<b>157</b>	1657. 1657-1657	1 liasse
<b>158</b>	1658. 1658-1658	1 liasse
<b>159</b>	1659. 1659-1659	1 liasse
<b>160</b>	1660. 1660-1660	1 liasse
<b>161</b>	1661. 1661-1661	1 liasse
<b>162</b>	1662. 1662-1662	1 liasse
<b>163</b>	1663. 1663-1663	1 liasse
<b>164</b>	1664. 1664-1664	1 liasse
<b>165</b>	1665. 1665-1665	1 liasse
<b>166</b>	1666. 1666-1666	1 liasse
<b>167</b>	1667. 1667-1667	1 liasse
<b>168</b>	1668. 1668-1668	1 liasse
<b>169</b>	1669. 1669-1669	1 liasse
<b>170</b>	1670. 1670-1670	1 liasse
<b>171</b>	1671.	

---

	1671-1671	1 liasse
<b>172</b>	1672. 1672-1672	1 liasse
<b>173</b>	1673. 1673-1673	1 liasse
<b>174</b>	1674. 1674-1674	1 liasse
<b>175</b>	1675. 1675-1675	1 liasse
<b>176</b>	1676. 1676-1676	1 liasse
<b>177</b>	1677. 1677-1677	1 liasse
<b>178</b>	1678. 1678-1678	1 liasse
<b>179</b>	1679. 1679-1679	1 liasse
<b>180</b>	1680. 1680-1680	1 liasse
<b>181</b>	1681, janvier-juillet. 1681-1681	1 liasse
<b>182</b>	1681, août-décembre. 1681-1681	1 liasse
<b>183</b>	1682. 1682-1682	1 liasse
<b>184</b>	1683. 1683-1683	1 liasse
<b>185</b>	1684. 1684-1684	1 liasse
<b>186</b>	1685.	

---

	1685-1685	1 liasse
<b>187</b>	1686. 1686-1686	1 liasse
<b>188</b>	1687. 1687-1687	1 liasse
<b>189</b>	1688. 1688-1688	1 liasse
<b>190</b>	1689. 1689-1689	1 liasse
<b>191</b>	1690. 1690-1690	1 liasse
<b>192</b>	1691, janvier-août. 1691-1691	1 liasse
<b>193</b>	1691, septembre-décembre. 1691-1691	1 liasse
<b>194</b>	1692, janvier-avril. 1692-1692	1 liasse
<b>195</b>	1692, mai-décembre. 1692-1692	1 liasse
<b>196</b>	1693, janvier-juillet. 1693-1693	1 liasse
<b>197</b>	1693, août-décembre. 1693-1693	1 liasse
<b>198</b>	1694. 1694-1694	1 liasse
<b>199</b>	<i>199 - 202 LETTRES DE JEAN PENNINGCK, GREFFIER DU SIÈGE DE DUNKERQUE, AU SECRÉTAIRE DU CONSEIL. 1632-1647 :</i> 1632-1635. 1632-1635	1 liasse
<b>200</b>	1636-1638.	

---

	1636-1638	1 liasse
<b>201</b>	1639-1643. 1639-1643	1 liasse
<b>202</b>	1644-1647. 1644-1647	1 liasse
<b>203</b>	Lettres de Jacques Claissonne, juge assesseur et greffier provisionnel du siège, au secrétaire du Conseil. 1647-1652. 1647-1652	1 liasse
<b>204</b>	Lettres d'Alexandre Colbrant, greffier du siège, au secrétaire du Conseil. 1656. 1656-1656	1 liasse
	<i>205 - 214 REGISTRES AUX ORDONNANCES, APPOINTEMENTS ET APPOSTILLES. 1632-1694 :</i>	
<b>205</b>	1632-1637. 1632-1637	1 registre
<b>206</b>	1638-1655. 1638-1655	1 registre
<b>207</b>	1656-1660. 1656-1660	1 registre
<b>208</b>	1661-1664. 1661-1664	1 registre
<b>209</b>	1665-1671, janvier 24. 1665-1671	1 registre
<b>210</b>	1671, janvier 24-1675, octobre 10. 1671-1675	1 registre
<b>211</b>	1675, octobre 11-1677. 1675-1677	1 registre
<b>212</b>	1678-1682. 1678-1682	1 registre
<b>213</b>	1683-1694, mars 2. 1683-1694	1 registre

---

<b>214</b>	1694, février 28-juin 26. 1694-1694	1 registre
<b>215</b>	Mémoire sommaire des actes et autres pièces expédiées. 1632-1641. 1632-1641	1 registre
<b>216</b>	Minutes d'actes. 1627-1694 : 1627-1630. 1627-1694	1 liasse
<b>217</b>	Minutes d'actes. 1627-1694 : 1656-1694. 1627-1694	1 liasse
<b>218</b>	<i>218 - 223 REQUÊTES APPOSTILLÉES. 1627-1693 :</i> 1627-1634. 1627-1634	1 liasse
<b>219</b>	1635-1647. 1635-1647	1 liasse
<b>220</b>	1648-1665. 1648-1665	1 liasse
<b>221</b>	1666-1672. 1666-1672	1 liasse
<b>222</b>	1673-1678. 1673-1678	1 liasse
<b>223</b>	1679-1693. 1679-1693	1 liasse
<b>224</b>	Requêtes non apostillées.	1 liasse
<b>225</b>	Requêtes non apostillées.	1 liasse
<b>226</b>	Lettres de mer et de sauvegarde pour des navires du pays (requêtes, minutes, etc.). 1664-1678. 1664-1678	1 liasse

---

*227 - 239 PASSEPORTS POUR NAVIRES ÉTRANGERS (REQUÊTES, MINUTES  
CORRESPONDANCES). 1674-1692 :*

<b>227</b>	1674-1675. 1674-1675	1 liasse
<b>228</b>	1676, janvier-avril. 1676-1676	1 liasse
<b>229</b>	1676, mai-décembre/. 1676-1676	1 liasse
<b>230</b>	1677, janvier-mars. 1677-1677	1 liasse
<b>231</b>	1677, avril-mai. 1677-1677	1 liasse
<b>232</b>	1677, juin-août. 1677-1677	1 liasse
<b>233</b>	1677, septembre-octobre. 1677-1677	1 liasse
<b>234</b>	1677, novembre-décembre. 1677-1677	1 liasse
<b>235</b>	1678, janvier-mars. 1678-1678	1 liasse
<b>236</b>	1678, avril-juin. 1678-1678	1 liasse
<b>237</b>	1678, juillet-septembre. 1678-1678	1 liasse
<b>238</b>	1678, octobre-décembre. 1678-1678	1 liasse
<b>239</b>	1686-1692. 1686-1692	1 liasse

*240 - 242 SAUF-CONDUITS AUX PÊCHEURS. 1657-1679 :*

<b>240</b>	1657-1659.
------------	------------

---

	1657-1659	1 liasse
<b>241</b>	1667-1668. 1667-1668	1 liasse
<b>242</b>	1673-1679. 1673-1679	1 liasse
<b>243</b>	Passeports pour le sel venant d'Espagne. 1633. 1633-1633	1 liasse
<b>244</b>	Passeports pour l'importation des vins et eaux-de-vie de France. 1691-1692. 1691-1692	1 liasse
<b>245</b>	Différend entre le siège de l'amirauté à Dunkerque et les veedor, pagador et dépositaire de l'armée navale. Enquête du conseiller de Vulder et du conseiller d'Etat et privé Jean de Gaverelles, superintendant de l'armée navale. 1635-1636. 1635-1636	1 liasse
<b>246</b>	Enquêtes des conseillers Maineus (1660), de Corte (1663) et Locquet (1663) sur les abus commis par le siège dans diverses affaires.	1 liasse
<b>247</b>	Enquête du conseiller Guillaume van der Borcht au sujet de plaintes portées contre le siège. 1674. 1674-1674	1 liasse
<b>248</b>	Mission du conseiller van der Borcht à Ostende au sujet des plaintes du juge assesseur Barthélemy van der Waerden et du greffier Lamberty contre leurs collègues du siège. 1677. 1677-1677	1 liasse
<b>249</b>	Enquête du conseiller Dechamp sur les agissements du siège dans diverses affaires. 1682-1683. 1682-1683	1 liasse
<b>250</b>	Mission du conseiller de Blye au sujet des abus commis par les juges du siège. Suspension du premier juge Valcke et ensuite du siège tout entier. 1690-1693. 1690-1693	1 liasse
<b>251</b>	Mission du conseiller de Blye au sujet des abus commis par les juges du siège. Suspension du premier juge Valcke et ensuite du siège tout entier. 1690-1693.	

	1690-1693	1 liasse
<b>252</b>	Jointes chargées d'assurer un jugement rapide des affaires de prises intéressant les alliés et les neutres. 1674-1690. 1674-1690	1 liasse
<b>253</b>	Prisonniers de mer, échanges. 1627-1636. 1627-1636	1 liasse
<b>254</b>	Exemption des droits de sortie sur les marchandises provenant des prises, et de la taxe du 10e denier sur les prises amenées par les capitaines des Pays-Bas munis de patentes espagnoles.	1 liasse
<b>255</b>	Application du traité franco-espagnol pour le commerce entre les provinces de Guipuscoa et de Labourd. 1655-1660 et 1675-1680. 1655-1680	1 liasse
<b>256</b>	Navires de convoi. 1684-1694. 1684-1694	1 liasse
<b>257</b>	Neutralité des navires d'Emden. 1624-1642. 1624-1642	1 liasse
<b>258</b>	Neutralité des navires de Frederickstadt, mission de Quirin Janssen. 1628-1634 et 1638-1639. 1628-1639	1 liasse
<b>259</b>	Difficultés avec l'Angleterre au sujet des prises. 1637-1640. 1637-1640	1 liasse
<b>260</b>	Difficultés avec les Provinces-Unies. Affaire des Français et Ecossois domiciliés dans ce pays. 1649-1662. 1649-1662	1 liasse
<b>261</b>	Difficultés avec les Provinces-Unies. Conférences à Ostende en 1668 et à Bruxelles en 1670 entre les délégués des Provinces-Unies et le conseiller del Marmol et le secrétaire de Gottignies. 1668-1670. 1668-1670	1 liasse
<b>262</b>	<i>262 - 269 DIFFICULTÉS AVEC L'ANGLETERRE, LES PROVINCES-UNIES ET LES VILLES HANSÉATIQUES AU SUJET DES PRISES. 1674-1681 :</i> 1674. 1674-1674	1 liasse

---

<b>263</b>	1675. 1675-1675	1 liasse
<b>264</b>	1675. 1675-1675	1 liasse
<b>265</b>	1676-1677. 1676-1677	1 liasse
<b>266</b>	1677, janvier-avril. 1677-1677	1 liasse
<b>267</b>	1677, mai-décembre. 1677-1677	1 liasse
<b>268</b>	1678. 1678-1678	1 liasse
<b>269</b>	1679-1681. 1679-1681	1 liasse
<b>270</b>	Le navire "La Charité" réclamé par les Provinces-Unies. 1675-1686. 1675-1686	1 liasse
<b>271</b>	Les navires "Le Mercure" et "La Marie", réclamés par les Provinces-Unies. 1674-1683. 1674-1683	1 liasse
<b>272</b>	Difficultés avec la Suède et le Danemark au sujet de prises. 1691-1693. 1691-1693	1 liasse
<b>273</b>	Admission des navires de l'électeur de Brandenbourg dans les ports de Flandre. 1675-1680. 1675-1680	1 liasse
<b>274</b>	Filasse des traités. 1628-1667. 1628-1667	1 liasse
<b>275</b>	Listes périodiques de prises, envoyées par le siège (relations, états des prises avec revenus). 1626-1638, 1648-1674. 1626-1674	1 liasse
<b>276</b>	Copies d'inventaires et de procès-verbaux de ventes de prises, envoyées par le siège. 1644-1659.	

1644-1659

## **CHAPITRE II.**

ARCHIVES JUDICIAIRES.

*277 - 278 REGISTRES AUX DISTRIBUTIONS DES PROCÈS. 1632-1690 :*

- |   |  |            |
|---|--|------------|
| <b>277</b>  | 1632-1678.<br>1632-1678  |            |
| <b>278</b>  | 1678-1691.<br>1678-1691  | 1 registre |
| <b>279</b>  | Registre aux distributions des procès touchant les Anglais. 1677-1683.<br>1677-1683  |            |
| <b>280</b>  | Actes de caution et de procuration pour appel. 1638-1678.<br>1638-1678   | 1 liasse   |
| <b>281</b>  | Lettres de convocation de juges adjoints au Conseil pour juger en revision.<br>1663-1692.<br>1663-1692                       | 1 liasse   |
| <b>282</b>  | Lettres réquisitoriales pour entendre les témoins. 1640-1688.<br>1640-1688   | 1 liasse   |
| <b>283</b>  | Commission rogatoires, valétudinaires, ad accordantum, etc. 1634-1693.<br>1634-1693  | 1 liasse   |
| <b>284</b>  | Avis des conseillers sur des procès. 1633-1667.<br>1633-1667   | 1 liasse   |
| <b>285</b>  | Notes et avis du conseiller Fannius sur des procès. 1633 environ.<br>1633-1633   | 1 liasse   |
| <br><i>120 - 286 REGISTRES AUX SENTENCES. 1627-1694 :</i> |  |            |
| <b>120</b>  | Folios 73 à 165, sentences des années 1627 à 1646 ; folios 270 v° à 457 v° des années 1646 à 1674, décembre 10.<br>1627-1674 | 1 registre |
| <b>121</b>  | Au verso du registre, sentences des années 1674, décembre 14 à 1694, février 27.<br>1674-1694                                | 1 registre |

- 
- 286** 1694, 25 février-23 juin. (Au verso du registre enregistrement de deux passeports émanant du roi de France (1702) et une lettre de nomination de juge instructeur des prises du convoi pour Joseph Fayolle, greffier de la ville d'Ostende (1703).  
1694-1694 1 registre
- 287** 287 - 292 MINUTES DE SENTENCES. 1627-1693 :  
1627-1639.  
1627-1639 1 liasse
- 288** 1640-1654.  
1640-1654 1 liasse
- 289** 1655-1669.  
1655-1669 1 liasse
- 290** 1670-1675.  
1670-1675 1 liasse
- 291** 1676-1684.  
1676-1684 1 liasse
- 292** 1685-1693.  
1685-1693 1 liasse
- 121** Folios 94 à 149, sentences contenant les prises faites par les navires de convoi. 1689-1694.  
1689-1694
- 293** Minutes de sentences concernant les prises faites par les navires de convoi.  
1 liasse
- 294** Copies d'actes et de sentences demandés et non levés. 1662-1675.  
1662-1675 1 liasse
- 295** Lettres exécutoriales sur sentences. 1643-1694.  
1643-1694 1 liasse
- 296** Lettres d'attache et réquisitoriales pour lettres d'attaches. 1635-1691.  
1635-1691 1 liasse
- 297** Notes des épices des conseillers pour des procès jugés de 1627 à 1647.  
1627-1647 1 liasse

- 298** Registre des rapports ou épices perçus par les conseillers pour les causes jugées de 1674 à 1685.  
1674-1685
- 299 - 302 LIBELS ET ACTES DE TAXATION DE DÉPENS. 1634-1694 :*
- 299** 1634-1684.  
1634-1684 1 liasse
- 300** 1685-1690.  
1685-1690 1 liasse
- 301** 1691-1692.  
1691-1692 1 liasse
- 302** 1693-1694.  
1693-1694 1 liasse
- 303 - 304 COMPTES DE GÉRÔME DE MESEMAKERE, RECEVEUR DES EXPLOITS DE L'AMIRAUTÉ. 1628-1659 :*
- 303** 1628-1643.  
1628-1643 1 liasse
- 304** 1643-1659.  
1643-1659 1 liasse
- 305** Comptes d'Antoine Lombaert, receveur des mêmes exploits. 1659-1672.  
1659-1672 1 liasse
- 306** Copies de sentences levées par Gérôme de Mesemakere en vue de la perception des amendes. 1627-1636.  
1627-1636 1 liasse
- 307** Déclarations de particuliers en vue de recouvrer des frais de voyage. 1655-1684.  
1655-1684
- 308 - 478 PROCÈS. - PREMIÈRE SÉRIE. (CLASSÉS D'APRÈS LE REGISTRE AUX DISTRIBUTIONS PORTANT LE N°277 DU PRÉSENT INVENTAIRE). 1632-1678 (1).*
- 308** Procès n°1 à 5. Année 1632.  
1632-1632

- 
- 309** Procès n°6. Année 1631.  
1631-1631
- 310** Procès n°7 à 11. Années 1628-1632.  
1628-1632
- 311** Procès n°13 à 17. Années 1628-1632.  
1628-1632
- 312** Procès n°18 à 22. Années 1628-1629.  
1628-1629
- 313** Procès n°23 et 24. Années 1628-1629.  
1628-1629
- 314** Procès n°25 et 26. Années 1628-1631.  
1628-1631
- 315** Procès n°27 et 28. Année 1629.  
1629-1629
- 316** Procès n°29 et 30. Années 1629-1630.  
1629-1630
- 317** Procès n°32 à 34. Années 1625-1629.  
1625-1629
- 318** Procès n°35 à 38. Années 1624-1627.  
1624-1627
- 319** Procès n°39 à 44. Années 1626-1627.  
1626-1627
- 320** Procès n°45 et 46. Années 1630-1631.  
1630-1631
- 321** Procès n°47 à 49. Années 1628-1631.  
1628-1631
- 322** Procès n°50. Année 1626.  
1626-1626
- 323** Procès n°51 à 72. Années 1628-1632.  
1628-1632

- 324** Procès n°73 et 74. Années 1625-1626.  
1625-1626
- 325** Procès n°75 à 81. Années 1628-1631.  
1628-1631
- 326** Procès n°82 à 86. Années 1630-1632.  
1630-1632
- 327** Procès n°87 à 97. Années 1629-1633.  
1629-1633
- 328** Procès n°98 et 99. Année 1633.  
1633-1633
- 329** Procès n°100 et 101. Années 1633-1637.  
1633-1637
- 330** Procès n°102 à 105. Année 1633.  
1633-1633
- 331** Procès n°106 à 112. Années 1623-1624.  
1623-1624
- 332** Procès n°113 à 118. Année 1626.  
1626-1626
- 333** Procès n°119 et 120. Années 1624-1626.  
1624-1626
- 334** Procès n°121 à 125. Années 1631-1634.  
1631-1634
- 335** Procès n°126 à 132. Années 1627-1634.  
1627-1634
- 336** Procès n°133 à 140. Années 1626-1633.  
1626-1633
- 337** Procès n°141 à 143. Années 1633-1634.  
1633-1634
- 338** Procès n°144 à 148. Année 1634.  
1634-1634

- 
- 339** Procès n°149 à 154. Année 1634.  
1634-1634
- 340** Procès n°155 à 158. Années 1634-1635.  
1634-1635
- 341** Procès n°159 à 161. Années 1633-1634.  
1633-1634
- 342** Procès n°162 à 165. Années 1630-1635.  
1630-1635
- 343** Procès n°166 à 169. Année 1635.  
1635-1635
- 344** Procès n°171 et 172. Année 1635.  
1635-1635
- 345** Procès n°173 à 175. Année 1635.  
1635-1635
- 346** Procès n°176 à 180. Années 1635-1636.  
1635-1636
- 347** Procès n°181 à 184. Année 1636.  
1636-1636
- 348** Procès n°185 à 193. Années 1635-1636.  
1635-1636
- 349** Procès n°194 à 199. Années 1631-1637.  
1631-1637
- 350** Procès n°201 à 208. Années 1636-1638.  
1636-1638
- 351** Procès n°209 à 216. Années 1637-1638.  
1637-1638
- 352** Procès n°217 à 223. Années 1638-1639.  
1638-1639
- 353** Procès n°224 à 226. Année 1639.  
1639-1639

- 354** Procès n°227 à 233. Année 1640.  
1640-1640
- 355** Procès n°234 à 238. Années 1639-1640.  
1639-1640
- 356** Procès n°239 à 243. Années 1640-1641.  
1640-1641
- 357** Procès n°244 à 247. Années 1640-1641.  
1640-1641
- 358** Procès n°248 à 250. Année 1642.  
1642-1642
- 359** Procès n°251 à 256. Années 1641-1643.  
1641-1643
- 360** Procès n°257 à 260. Année 1643.  
1643-1643
- 361** Procès n°261 à 263. Année 1643.  
1643-1643
- 362** Procès n°264 à 268. Années 1642-1643.  
1642-1643
- 363** Procès n°269 à 272. Années 1643-1644.  
1643-1644
- 364** Procès n°273 à 280. Année 1644.  
1644-1644
- 365** Procès n°281 à 286. Année 1644.  
1644-1644
- 366** Procès n°287 à 289. Année 1644.  
1644-1644
- 367** Procès n°290 à 299. Années 1644-1645.  
1644-1645
- 368** Procès n°300 à 305. Année 1645.  
1645-1645

- 
- 369** Procès n°306 et 307. Année 1645.  
1645-1645
- 370** Procès n°308 à 313. Années 1645-1646.  
1645-1646
- 371** Procès n°314 à 316. Années 1645-1647.  
1645-1647
- 372** Procès n°317 à 320. Années 1647-1648.  
1647-1648
- 373** Procès n°321 à 324. Années 1648-1649.  
1648-1649
- 374** Procès n°325 et 326. Années 1649-1650.  
1649-1650
- 375** Procès n°327 à 332. Années 1650-1651.  
1650-1651
- 376** Procès n°333. Année 1651.  
1651-1651
- 377** Procès n°334 à 336. Années 1651-1652.  
1651-1652
- 378** Procès n°337 à 340. Années 1652-1653.  
1652-1653
- 379** Procès n°341. Année 1653.  
1653-1653
- 380** Procès n°342 à 347. Années 1653-1654.  
1653-1654
- 381** Procès n°348 à 351. Années 1654-1655.  
1654-1655
- 382** Procès n°352 à 354. Année 1655.  
1655-1655
- 383** Procès n°355 à 357. Année 1655.  
1655-1655

- 384** Procès n°358 à 363. Années 1655.  
1655-1655
- 385** Procès n°364 à 368. Années 1655-1656.  
1655-1656
- 386** Procès n°369 à 372. Année 1656.  
1656-1656
- 387** Procès n°373 à 376. Années 1656-1657.  
1656-1657
- 388** Procès n°377 à 384. Années 1656-1657.  
1656-1657
- 389** Procès n°385 à 389. Années 1656-1657.  
1656-1657
- 390** Procès n°390 et 391. Années 1656-1657.  
1656-1657
- 391** Procès n°392 à 399. Année 1657.  
1657-1657
- 392** Procès n°400 à 404. Années 1658-1659.  
1658-1659
- 393** Procès n°405. Année 1659.  
1659-1659
- 394** Procès n°407 à 409. Année 1660.  
1660-1660
- 395** Procès n°410 et 411. Année 1660.  
1660-1660
- 396** Procès n°412. Année 1660.  
1660-1660
- 397** Procès n°413. Année 1660.  
1660-1660
- 398** Procès n°414. Année 1660.  
1660-1660

- 
- 399** Procès n°417 à 420. Année 1660.  
1660-1660
- 400** Procès n°421 à 425. Année 1661.  
1661-1661
- 401** Procès n°426 à 428. Année 1662.  
1662-1662
- 402** Procès n°429 à 435. Années 1662-1664.  
1662-1664
- 403** Procès n°426 et 437. Années 1664-1665.  
1664-1665
- 404** Procès n°438 et 439. Année 1665.  
1665-1665
- 405** Procès n°440 à 442. Années 1665-1666.  
1665-1666
- 406** Procès n°443. Année 1661.  
1661-1661
- 407** Procès n°445 à 452. Années 1666-1667.  
1666-1667
- 408** Procès n°453 à 457. Années 1667-1668.  
1667-1668
- 409** Procès n°458. Année 1668.  
1668-1668
- 410** Procès n°460. Année 1668.  
1668-1668
- 411** Procès n°461. Année 1664.  
1664-1664
- 412** Procès n°462. Année 1669.  
1669-1669
- 413** Procès n°463 à 472. Année 1669.  
1669-1669

- 414** Procès n°473. Année 1669.  
1669-1669
- 415** Procès n°475. Année 1669.  
1669-1669
- 416** Procès n°476 à 480. Année 1669.  
1669-1669
- 417** Procès n°482 et 483. Année 1669.  
1669-1669
- 418** Procès n°484. Année 1669.  
1669-1669
- 419** Procès n°485 à 495. Années 1669-1670.  
1669-1670
- 420** Procès n°496. Année 1670.  
1670-1670
- 421** Procès n°496. Année 1670.  
1670-1670
- 422** Procès n°498 et 499. Années 1669-1670.  
1669-1670
- 423** Procès n°500 à 504. Années 1670-1671.  
1670-1671
- 424** Procès n°506. Année 1671.  
1671-1671
- 425** Procès n°506. Année 1671.  
1671-1671
- 426** Procès n°508 et 509. Année 1671.  
1671-1671
- 427** Procès n°510 à 515. Années 1671-1672.  
1671-1672
- 428** Procès n°516 à 520. Années 1672-1673.  
1672-1673

- 
- 429** Procès n°521. Année 1668.  
1668-1668
- 430** Procès n°522 et 523. Année 1673.  
1673-1673
- 431** Procès n°524 à 530. Année 1673.  
1673-1673
- 432** Procès n°531 à 533. Année 1674.  
1674-1674
- 433** Procès n°534. Année 1674.  
1674-1674
- 434** Procès n°535 à 538. Année 1674.  
1674-1674
- 435** Procès n°539 et 540. Année 1674.  
1674-1674
- 436** Procès n°542 à 544. Année 1674.  
1674-1674
- 437** Procès n°545. Année 1674.  
1674-1674
- 438** Procès n°546-547b. Année 1674.  
1674-1674
- 439** Procès n°548 à 550. Année 1674.  
1674-1674
- 440** Procès n°551 à 553. Année 1674.  
1674-1674
- 441** Procès n°554 à 558. Année 1674.  
1674-1674
- 442** Procès n°559. Année 1674.  
1674-1674
- 443** Procès n°560 à 563. Années 1674-1675.  
1674-1675

- 444** Procès n°564 à 566. Année 1675.  
1675-1675
- 445** Procès n°567 à 570. Année 1675.  
1675-1675
- 446** Procès n°571 à 573. Année 1675.  
1675-1675
- 447** Procès n°574 à 576. Année 1675.  
1675-1675
- 448** Procès n°577 à 578. Année 1675.  
1675-1675
- 449** Procès n°579 à 586. Année 1675.  
1675-1675
- 450** Procès n°590 à 593. Année 1675.  
1675-1675
- 451** Procès n°594. Année 1675.  
1675-1675
- 452** Procès n°595 à 599. Année 1675.  
1675-1675
- 453** Procès n°600 à 604. Année 1675.  
1675-1675
- 454** Procès n°607. Année 1676.  
1676-1676
- 455** Procès n°608 à 614. Année 1676.  
1676-1676
- 456** Procès n°617. Année 1676.  
1676-1676
- 457** Procès n°618 à 625. Année 1676.  
1676-1676
- 458** Procès n°626 à 629. Année 1676.  
1676-1676

- 
- 459** Procès n°630. Année 1676.  
1676-1676
- 460** Procès n°631 à 635. Année 1676.  
1676-1676
- 461** Procès. - Première série. (Classés d'après le registr Année 1676.e aux distributions portant le n°277 du présent inventaire). 1632-1678 : Procès n°636 et 637.  
1632-1678
- 462** Procès n°638 à 643. Année 1676.  
1676-1676
- 463** Procès n°645 et 646. Années 1676-1677.  
1676-1677
- 464** Procès n°647 à 650. Année 1677.  
1677-1677
- 465** Procès n°651 à 654. Année 1677.  
1677-1677
- 466** Procès n°655 à 658. Année 1677.  
1677-1677
- 467** Procès n°659 et 660. Année 1677.  
1677-1677
- 468** Procès n°661 à 664. Année 1677.  
1677-1677
- 469** Procès n°665. Année 1677.  
1677-1677
- 470** Procès n°666 à 670. Année 1677.  
1677-1677
- 471** Procès n°671 à 675. Année 1677.  
1677-1677
- 472** Procès n°676 et 677. Année 1677.  
1677-1677

---

<b>473</b>	Procès n°679 à 681. Année 1677. 1677-1677	
<b>474</b>	Procès n°682 et 683. Année 1678. 1678-1678	
<b>475</b>	Procès n°684 et 685. Année 1678. 1678-1678	
<b>476</b>	Procès n°686 à 690. Année 1687. 1687-1687	
<b>477</b>	Procès n°691 à 696. Années 1677-1678. 1677-1678	
<b>478</b>	Procès n°700 et 701. Année 1678. 1678-1678	
	<i>479 - 505 PROCÈS. - DEUXIÈME SÉRIE. (CLASSÉS D'APRÈS LE REGISTRE AUX DISTRIBUTIONS PORTANT LE N°278 DU PRÉSENT INVENTAIRE) :</i>	
<b>479</b>	Procès n°1 et 2. Année 1678. 1678-1678	1 portefeuille
<b>480</b>	Procès n°3 à 6. Année 1678. 1678-1678	1 portefeuille
<b>481</b>	Procès n°7 à 12. Années 1679-1680. 1679-1680	1 portefeuille
<b>482</b>	Procès n°13. Année 1679. 1679-1679	1 portefeuille
<b>483</b>	Procès n°14 à 18. Années 1677-1678. 1677-1678	1 portefeuille
<b>484</b>	Procès n°19 à 21. Années 1678-1680. 1678-1680	1 portefeuille
<b>485</b>	Procès n°22 à 26. Année 1680. 1680-1680	1 portefeuille
<b>486</b>	Procès n°29 à 32. Année 1682. 1682-1682	1 portefeuille

---

<b>487</b>	Procès n°33 à 35. Année 1682. 1682-1682	1 portefeuille
<b>488</b>	Procès n°36 et 37. Années 1681-1682. 1681-1682	1 portefeuille
<b>489</b>	Procès n°38 à 42. Années 1681-1684. 1681-1684	1 portefeuille
<b>490</b>	Procès n°43 à 46. Année 1684. 1684-1684	1 portefeuille
<b>491</b>	Procès n°702, 800 à 802. Années 1684-1685. 1685-	1 portefeuille
<b>492</b>	Procès n°804 et 805. Années 1684-1685. 1685-	1 portefeuille
<b>493</b>	Procès n°806. Année 1686. 1686-	1 portefeuille
<b>494</b>	Procès n°47 à 54. Années 1679-1688. 1679-1688	1 portefeuille
<b>495</b>	Procès n°55. Année 1688. 1688-1688	1 portefeuille
<b>496</b>	Procès n°55. Année 1688. 1688-1688	1 portefeuille
<b>497</b>	Procès n°55. Année 1688. 1688-1688	1 portefeuille
<b>498</b>	Procès n°55. Année 1688. 1688-1688	1 portefeuille
<b>499</b>	Procès n°56 et 57. Année 1688. 1688-1688	1 portefeuille
<b>500</b>	Procès n°58. Année 1689. 1689-1689	1 portefeuille
<b>501</b>	Procès n°58. Année 1689. 1689-1689	1 portefeuille

<b>502</b>	Procès n°59 à 62. Année 1689. 1689-1689	1 portefeuille
<b>503</b>	Procès n°63 à 78. Années 1689-1691. 1689-1691	1 portefeuille
<b>504</b>	Procès n°79. Année 1691. 1691-1691	1 portefeuille
<b>505</b>	Procès n°81 à 93. Année 1691. 1691-1691	1 portefeuille
<i>506 - 509 PROCÈS CONCERNANT LES PRISES DANOISES (CLASSÉS D'APRÈS LE REGISTRE N°1, DU PRÉSENT INVENTAIRE, FOLIOS 42 V° ET 43)</i>		
:		
<b>506</b>	Procès n°1 à 4. Année 1691. 1691-1691	1 portefeuille
<b>507</b>	Procès n°5 à 7. Années 1690-1691. 1690-1691	1 portefeuille
<b>508</b>	Procès n°8 à 12. Années 1691-1692. 1691-1692	1 portefeuille
<b>509</b>	Procès n°13 à 15. Année 1692. 1692-1692	1 portefeuille
<b>510</b>	Procès concernant les prises suédoises (classés d'après le registre n°1, f°44). 1691-1693.	1 portefeuille
<i>511 - 518 PROCÈS CONCERNANT LES PRISES AMENÉES PAR LES NAVIRES DE CONVOI (CLASSÉS D'APRÈS LE REGISTRE N°1, F°34 : ANNÉE 1689 ; F°35 V° : ANNÉE 1690 ; F°33 : ANNÉE 1691 ; F°32 V° : ANNÉE 1692 ; F°31 V° : ANNÉE 1693, ET F°30 V° : ANNÉE 1694) :</i>		
<b>511</b>	1689, n°1-22. 1689-1689	1 portefeuille
<b>512</b>	1690, n°1 à 7. 1690-1690	1 portefeuille
<b>513</b>	1690, n°8 à 12. 1690-1690	1 portefeuille

---

<b>514</b>	1691, n°1 à 12. 1691-1691	1 portefeuille
<b>515</b>	1691, n°13 à 23. 1691-1691	1 portefeuille
<b>516</b>	1692, n°1 à 8. 1692-1692	1 portefeuille
<b>517</b>	1693, n°1 à 15. 1693-1693	1 portefeuille
<b>518</b>	1694, n°1 à 16. 1694-1694	1 portefeuille

*519 - 531 PROCÈS N'ENTRANT PAS DANS LES CINQ SÉRIES PRÉCÉDENTES*

:

<b>519</b>	Procès n°1 à 4. Années 1627-1629. 1627-1629
<b>520</b>	Procès n°5. (1631).
<b>521</b>	Procès n°5. (Année 1631).
<b>522</b>	Procès n°6 à 23. Années 1634-1645. 1634-1645
<b>523</b>	Procès n°24 à 32. Années 1646-1668. 1646-1668
<b>524</b>	Procès n°33 à 40. Années 1670-1681. 1670-1681
<b>525</b>	Procès n°41 à 48. Années 1681-1691. 1681-1691
<b>526</b>	Procès n°49. Année 1691. 1691-1691
<b>527</b>	Procès n°50. Année 1691. 1691-1691

- 528** Procès n°51 à 56. Années 1691-1692.  
1691-1692
- 529** Procès n°57. Année 1692.  
1692-1692
- 530** Procès n°58 à 60. Années 1692-1693..  
1692-1693
- 531** Procès n°61 à 67. Années 1693-1694.  
1693-1694

**IV. - ARCHIVES DU SIÈGE D'AMIRAUTÉ DE FLANDRE.**

- 532** Inventaire des papiers de l'Amirauté de Flandre remis au greffe du Conseil de Flandre par Anne Bruynsteen, veuve de Michel Ange de Duenas, greffier du siège, clôturé le 25 août 1747.  
1747-1747 1 registre
- 533** Copie du même inventaire, accompagnée de la requête d'Anne Bruynsteen demandant à pouvoir déposer lesdits papiers au greffe du Conseil de Flandre.  
1 registre
- 534** Organisation, règlements, généralités. 1593-1745 : 1593-1689.  
1593-1745 1 liasse
- 535** Organisation, règlements, généralités. 1593-1745 : 1690-1745.  
1593-1745 1 liasse
- 536** "Papiers concernant le Conseil et le greffe de l'Amirauté dès son institution".  
Pièces de 1598 à 1636 échappées à l'incendie.  
1598-1636 1 liasse
- 537** Registre aux résolutions. 1676-1694.  
1676-1694
- 538 - 540 REGISTRES DES CONSULTES ET LETTRES. 1665-1745 :**
- 538** 1665-1688.  
1665-1688 1 registre
- 539** 1689-1693, juillet.  
1689-1693 1 registre
- 540** 1693, juillet-1745.  
1693-1745 1 registre
- 541 - 551 CORRESPONDANCE. 1633-1646 :**
- 541** 1633, 1646, 1652-1669.  
1633-1669 1 liasse
- 542** 1670-1679.  
1670-1679 1 liasse
- 543** 1680-1689.

	1680-1689	1 liasse
<b>544</b>	1690. 1690-1690	1 liasse
<b>545</b>	1691. 1691-1691	1 liasse
<b>546</b>	1692. 1692-1692	1 liasse
<b>547</b>	1693. 1693-1693	1 liasse
<b>548</b>	1694-1695. 1694-1695	1 liasse
<b>549</b>	1696-1703. 1696-1703	1 liasse
<b>550</b>	1704-1714, 1716-1722. 1704-1722	1 liasse
<b>551</b>	1723-1746. (nombreuse lacunes. 1723-1746	1 liasse
<b>552</b>	Registre contenant : 1° enregistrement de la patente du greffier Michel Ange de Duenas ; 2° enregistrement de passeports, ventes de navires, requêtes appostillées ; 3° actes de caution, de procuration, de déclaration de cargaison, etc. 1715-1718, 1725-1733. 1715-1733	
<b>553</b>	Comptes des nécessités de la Clambre ou frais de bureau. 1688-1694. 1688-1694	1 liasse
<b>554</b>	Journal de diverses recettes du greffe. 1692-1697. 1692-1697	1 registre
	<b>555 - 563 REGISTRES DES PATENTES ET SUPPLÉMENTS DE COURSE ET DES ACTES DE CAUTION. 1654-1746 :</b>	
<b>555</b>	1654-1658, octobre. 1654-1658	1 registre
<b>556</b>	1658, octobre-1667, juillet.	

---

	1658-1667	1 registre
<b>557</b>	1667, août-1675, février. 1667-1675	1 registre
<b>558</b>	1675, mars-1677, août. 1675-1677	1 registre
<b>559</b>	1677, août-1691, septembre. 1677-1691	1 registre
<b>560</b>	1691, octobre-1699, août. 1691-1699	1 registre
<b>561</b>	1699, août-1706, octobre. 1699-1706	1 registre
<b>562</b>	1706, octobre-1714, août. 1706-1714	1 registre
<b>563</b>	1719-1746. (Ce registre contient surtout des patentes de navires armés mais destinés au commerce avec l'Orient). 1719-1746	1 registre
<b><i>564 - 565 REGISTRES DES CAUTIONNEMENTS POUR PATENTES DE COURSE, REÇUS À OSTENDE PAR LE DÉLÉGUÉ DU SIÈGE DE L'AMIRAUTÉ ALORS QUE CELUI-CI ÉTAIT FIXÉ À BRUGES OU À DUNKERQUE. 1649-1658 :</i></b>		
<b>564</b>	1649-1653, novembre. 1649-1653	1 registre
<b>565</b>	1653, novembre-1658. 1653-1658	1 registre
<b><i>566 - 569 PATENTES DE COURSE ET AUTRES, SUPPLÉMENTS DE COURSE, CAUTIONNEMENTS. 1673-1744 :</i></b>		
<b>566</b>	1673-1678. 1673-1678	1 liasse
<b>567</b>	1684, 1689-1691. 1684-1691	1 liasse
<b>568</b>	1692-1697.	

---

	1692-1697	1 liasse
<b>569</b>	1702-1713, 1744. 1702-1744	1 liasse
<b>570</b>	Comptes de sommes perçues par le greffier pour patentes de courses. 1702-1722. 1702-1722	1 liasse
<b>571</b>	Rôles d'équipages de navires de course. 1674, 1695-1723. 1674-1723	1 liasse
<b>572</b>	Passeports, correspondance. 1674-1676. 1674-1676	1 liasse
	<b><i>573 - 575 REGISTRE DES PASSEPORTS. 1690-1723 :</i></b>	
<b>573</b>	1690-1694, octobre. 1690-1694	1 registre
<b>574</b>	1694, novembre-1695, octobre. 1694-1695	1 registre
<b>575</b>	1695, octobre-1723, avril. 1695-1723	1 registre
	<b><i>576 - 579 PASSEPORTS (MINUTES, APPOSTILLES SUR REQUÊTES). 1651-1744 :</i></b>	
<b>576</b>	1651-1688, 1674-1679. 1651-1688	1 liasse
<b>577</b>	1694-1699. 1694-1699	1 liasse
<b>578</b>	1695. 1695-1695	1 liasse
<b>579</b>	1696-1744 (lacunes). 1696-1744	1 liasse
<b>580</b>	Lettres de santé, minutes. 1715-1779. 1715-1779	1 liasse

**581 - 584 REGISTRES DE PRISES (ANNOTATION BRÈVE DE CHAQUE PRISE AVEC LA DATE ET EN MARGE LE NOM DU DÉPOSITAIRE ET LE RÉSUMÉ DU COMPTE DE LA PRISE). 1642-1712 :**

- |   |  |            |
|---|--|------------|
| <b>581</b>  | 1642-1646.<br>1642-1646  | 1 registre |
| <b>582</b>  | 1649-1657.<br>1649-1657  | 1 registre |
| <b>583</b>  | 1658-1666.<br>1658-1666  | 1 registre |
| <b>584</b>  | 1667-1712.<br>1667-1712  | 1 registre |
| <b>585</b>  | Registre contenant des extraits du n°584, (semble être une liste d'affaires de prises dont le jugement est en suspens). 1673-1679.<br>1673-1679  |            |
| <b>586</b>  | Registre des prises amenées à Ostende par des Français, contenant : 1° relation des prises amenées à Ostende de 1702 décembre à 1703 octobre ; 2° comptes des droits du 10e denier, payés au receveur de l'amiral de France, 1703 avril à 1706 juin ; 3° enregistrement de jugements rendus par l'amiral et le Conseil d'Etat de France, 1703-1706.<br>1702-1706 |            |
| <b>587</b>  | Minute d'un rapport sur les prises faites pendant la guerre de Succession d'Espagne, envoyé à Bruxelles par ordre des Etats Généraux des Provinces-Unies. 1706 août 9.<br>1706-1706  | 1 liasse   |
| <b>588</b>  | Affaires de prises évoquées au Conseil suprême et à la jointe. 1674-1678.<br>1674-1678   | 1 liasse   |
| <b>589</b>  | Minutes de notifications par voie d'affiches (ventes de navires pris, citations).<br>1669-1718.<br>1669-1718   | 1 liasse   |
| <br><b>590 - 591 INVENTAIRES ET VENTES DE PRISES. 1643-1746 :</b> |  |            |
| <b>590</b>  | 1643-1677.<br>1643-1677  | 1 liasse   |
| <b>591</b>  | 1691-1746.   |            |

---

	1691-1746	1 liasse
<b>592</b>	Pièces comptables relatives à la liquidation du produit des prises. 1677-1721. 1677-1721	1 liasse
<b>593</b>	Taxe du 10e denier sur les prises, généralités. 1674-1727. 1674-1727	1 liasse
	<b>594 - 595 REGISTRES DU 10E DENIER. 1646-1719 :</b>	
<b>594</b>	1646-1701. 1646-1701	1 registre
<b>595</b>	1702-1719. 1702-1719	1 registre
<b>596</b>	Minutes de billets de 10e denier. 1646-1706. 1646-1706	1 liasse
<b>597</b>	Taxe du 2% sur les prises, généralités. 1657-1714. 1657-1714	1 liasse
	<b>598 - 599 REGISTRES CONTRÔLES DES RECETTES ET DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LE RECEVEUR DU 2%. 1656-1713 :</b>	
<b>598</b>	1656-1694. 1656-1694	1 registre
<b>599</b>	1703-1713. 1703-1713	1 registre
<b>600</b>	Comptes des receveurs de la taxe du 2%. 1658-1718. 1658-1718	1 liasse
	<b>601 - 615 REGISTRES AUX SENTENCES, ACTES, APPOINTEMENTS ET ORDONNANCES. 1642-1745 :</b>	
<b>601</b>	1642-1645, avril. 1642-1645	1 registre
<b>602</b>	1645, avril-1646. 1645-1646	1 registre
<b>603</b>	1647-1655, septembre. 1647-1655	1 registre

---

<b>604</b>	1655, septembre-1667, décembre. 1655-1667	1 registre
<b>605</b>	1667, décembre-1675, février. 1667-1675	1 registre
<b>606</b>	1675, février-1676, octobre. 1675-1676	1 registre
<b>607</b>	1676, octobre-1678. 1676-1678	1 registre
<b>608</b>	1679-1689, juin. 1679-1689	1 registre
<b>609</b>	1689, juin-1690, octobre. 1689-1690	1 registre
<b>610</b>	1690, octobre-1692, octobre. 1690-1692	1 registre
<b>611</b>	1692, octobre-1695, janvier. 1692-1695	1 registre
<b>612</b>	1695, janvier-1703, janvier. 1695-1703	1 registre
<b>613</b>	1703, janvier-1704, mai. 1703-1704	1 registre
<b>614</b>	1704, juin-1712. 1704-1712	1 registre
<b>615</b>	1713-1745. 1713-1745	1 registre
<b>616</b>	Registre aux sentences. (Il reproduit la plupart des sentences qui dans le registre n°615 sont mêlées aux actes). 1727-1740. 1727-1740	
	<b>617 - 632 SENTENCES ACTES, APPOINTEMENTS, ORDONNANCES (MINUTES ET REQUÊTES APOSTILLÉES). 1674-1746 :</b>	
<b>617</b>	1674.	

---

	1674-1674	1 liasse
<b>618</b>	1675. 1675-1675	1 liasse
<b>619</b>	1676. 1676-1676	1 liasse
<b>620</b>	1677. 1677-1677	1 liasse
<b>621</b>	1678. 1678-1678	1 liasse
<b>622</b>	1679-1680. 1679-1680	1 liasse
<b>623</b>	1681-1684. 1681-1684	1 liasse
<b>624</b>	1690. 1690-1690	1 liasse
<b>625</b>	1690. 1690-1690	1 liasse
<b>626</b>	1691. 1691-1691	1 liasse
<b>627</b>	1692. 1692-1692	1 liasse
<b>628</b>	1693. 1693-1693	1 liasse
<b>629</b>	1694 et quelques pièces de 1695, 1698, 1699. 1694-1699	1 liasse
<b>630</b>	1700-1704. 1700-1704	1 liasse
<b>631</b>	1705-1709. 1705-1709	1 liasse
<b>632</b>	1710-1746.	

---

1710-1746 1 liasse

**633 - 636 REQUÊTES ET SOUS-CORRECTIONS. 1675-1746 :**

**633** 1675-1690.  
1675-1690 1 liasse

**634** 1691-1693.  
1691-1693 1 liasse

**635** 1694-1699.  
1694-1699 1 liasse

**636** 1700-1746.  
1700-1746 1 liasse

**637 - 640 LETTRES EXÉCUTORIALES ET RÉQUISITORIALES (MINUTES ET REQUÊTES APPOSTILLÉES). 1668-1733 :**

**637** 1668-1677.  
1668-1677 1 liasse

**638** 1678-1689.  
1678-1689 1 liasse

**639** 1690-1693.  
1690-1693 1 liasse

**640** 1694-1733.  
1694-1733 1 liasse

**641 - 646 CERTIFICATIONS ET ADJUDICATIONS (MINUTES, ACTES, REQUÊTES APPOSTILLÉES). 1674-1714 :**

**641** 1674-1676.  
1674-1676 1 liasse

**642** 1677-1678.  
1677-1678 1 liasse

**643** 1679-1691.  
1679-1691 1 liasse

**644** 1692-1694.  
1692-1694 1 liasse

- 
- |  |   |          |
|--|---|----------|
| <b>645</b>   | 1695-1704.<br>1695-1704   | 1 liasse |
| <b>646</b>   | 1705-1714.<br>1705-1714   | 1 liasse |
| <b>647</b>   | Registre aux namptissements, ou provisions versées au greffe. 1659-1727 et un de 1745.<br>1659-1745 |          |
| <b>648</b>   | Registre aux récépissés de pièces levées au greffe. 1668-1688.<br>1668-1688                         |          |
| <b>649</b>   | Requêtes pour levées de pièces (lichtingen) et récépissés. 1669-1746.<br>1669-1746                  | 1 liasse |
| <b><i>650 - 653 NOTIFICATIONS D'APPEL ET AUTRES. 1672-1745 :</i></b>       |   |          |
| <b>650</b>   | 1672-1679.<br>1672-1679   | 1 liasse |
| <b>651</b>   | 1680-1692.<br>1680-1692   | 1 liasse |
| <b>652</b>   | 1693-1699.<br>1693-1699   | 1 liasse |
| <b>653</b>   | 1700-1745.<br>1700-1745   | 1 liasse |
| <b>654</b>   | Approbations d'accords entre parties. 1674-1680.<br>1674-1680                                       | 1 liasse |
| <b><i>655 - 659 JOURNAUX DE BORD DE NAVIRES DE COURSE. 1675-1744 :</i></b> |   |          |
| <b>655</b>   | 1675-1692.<br>1675-1692   | 1 liasse |
| <b>656</b>   | 1693-1697.<br>1693-1697   | 1 liasse |
| <b>657</b>   | 1702-1704.<br>1702-1704   | 1 liasse |

- 
- 658** 1705.  
1705-1705 1 liasse
- 659** 1706-1713, 1744.  
1706-1744 1 liasse
- 660 - 666 JOURNAUX DE BORD DE NAVIRES FAISANT LE COMMERCE AVEC L'ORIENT. 1720-1723 :**
- 660** Journal du "St.-Joseph", capitaine Thomas Becu, revenant de Canton. 1719, février-5-1720, juin 3.  
1719-1720 1 registre
- 661** Journal du "Wirtenbergh", capitaine Philippe van Maestricht, revenant de Canton. 1719, février 6-1720, août 4.  
1719-1720 1 registre
- 662** Journal du "Stadt Weenen", capitaine Jacobus Bulteel, revenant de Bengale et de Cormandel. 1720, avril 17-1721, septembre 20.  
1720-1721 1 registre
- 663** Journal du "Stadt Gendt", capitaine Jacobus Larmes, revenant de Suratte. 1720, novembre 17-1722, juin 15.  
1720-1722 2 registres
- 664** Journal du "Stadt Gendt", capitaine Jacobus Larmes, revenant de Suratte. 1720, novembre 17-1722, juin 15.  
1720-1722 2 registres
- 665** Journal du "Graef de Lalaing", capitaine Philippe van Maestricht, revenant des Indes Orientales. 1721, juin 11-1723, juin 19.  
1721-1723 2 registres.
- 666** Journal du "Graef de Lalaing", capitaine Philippe van Maestricht, revenant des Indes Orientales. 1721, juin 11-1723, juin 19.  
1721-1723 2 registres.
- 667 - 827 DOSSIERS DE PRISES. 1642-1745 :**
- 667** Dossiers n°1 à 11. Années 1642-1675.  
1642-1675
- 668** Dossiers n°12 à 24. Années 1675-1684.  
1675-1684

- 
- 669** Dossiers n°25 à 37. Années 1685-1689.  
1685-1689
- 670** Dossiers n°38. Année 1689.  
1689-1689
- 671** Dossiers n°39 à 46. Année 1689.  
1689-1689
- 672** Dossiers n°47 à 51. Année 1689.  
1689-1689
- 673** Dossiers n°52. Année 1689.  
1689-1689
- 674** Dossiers n°53 à 55. Année 1689.  
1689-1689
- 675** Dossiers n°56 à 59. Année 1689.  
1689-1689
- 676** Dossiers n°60 à 64. Année 1689.  
1689-1689
- 677** Dossiers n°65 à 66. Année 1689.  
1689-1689
- 678** Dossiers n°67 et 68. Année 1689.  
1689-1689
- 679** Dossiers n°69 à 72. Année 1690.  
1690-1690
- 680** Dossiers n°73 à 75. Année 1690.  
1690-1690
- 681** Dossiers n°76 à 78. Année 1690.  
1690-1690
- 682** Dossiers n°79. Année 1690.  
1690-1690
- 683** Dossiers n°80 à 84. Année 1690.  
1690-1690

- 
- 684** Dossiers n°85 à 88. Année 1690.  
1690-1690
- 685** Dossiers n°89 à 94. Année 1690.  
1690-1690
- 686** Dossiers n°95. Année 1690.  
1690-1690
- 687** Dossiers n°96 à 99. Année 1690.  
1690-1690
- 688** Dossiers n°100 à 106. Année 1690.  
1690-1690
- 689** Dossiers n°107 à 111. Année 1690.  
1690-1690
- 690** Dossiers n°112 à 115. Année 1690.  
1690-1690
- 691** Dossiers n°116 à 117. Année 1690.  
1690-1690
- 692** Dossiers n°118 à 121. Année 1690.  
1690-1690
- 693** Dossiers n°122 à 126. Année 1690.  
1690-1690
- 694** Dossiers n°127 et 128. Année 1690.  
1690-1690
- 695** Dossiers n°129 à 132. Année 1690.  
1690-1690
- 696** Dossiers n°133 à 135. Année 1690.  
1690-1690
- 697** Dossiers n°136 à 139. Année 1690.  
1690-1690
- 698** Dossiers n°140 à 146. Année 1691.  
1691-1691

- 
- 699** Dossiers n°147 à 153. Année 1691.  
1691-1691
- 700** Dossiers n°154 à 158. Année 1691.  
1691-1691
- 701** Dossiers n°159 à 163. Année 1691.  
1691-1691
- 702** Dossiers n°164 à 165. Année 1691.  
1691-1691
- 703** Dossiers n°166. Année 1691.  
1691-1691
- 704** Dossiers n°167 à 175. Année 1691.  
1691-1691
- 705** Dossiers n°176 à 178. Année 1691.  
1691-1691
- 706** Dossiers n°179 à 181. Année 1691.  
1691-1691
- 707** Dossiers n°182 et 183. Année 1691.  
1691-1691
- 708** Dossiers n°184 à 188. Année 1691.  
1691-1691
- 709** Dossiers n°189 à 191. Année 1691.  
1691-1691
- 710** Dossiers n°192 à 198. Année 1691.  
1691-1691
- 711** Dossiers n°199. Année 1691.  
1691-1691
- 712** Dossiers n°200. Année 1691.  
1691-1691
- 713** Dossiers n°201 et 202. Années 1691-1692.  
1691-1692

- 
- 714** Dossiers n°203 à 207. Année 1692.  
1692-1692
- 715** Dossiers n°208 à 211. Année 1692.  
1692-1692
- 716** Dossiers n°212 à 215. Année 1692.  
1692-1692
- 717** Dossiers n°216 à 219. Année 1692.  
1692-1692
- 718** Dossiers n°220 à 223. Année 1692.  
1692-1692
- 719** Dossiers n°224. Année 1692.  
1692-1692
- 720** Dossiers n°225 à 230. Année 1692.  
1692-1692
- 721** Dossiers n°231 à 235. Année 1692.  
1692-1692
- 722** Dossiers n°236. Année 1692.  
1692-1692
- 723** Dossiers n°237 à 241. Année 1692.  
1692-1692
- 724** Dossiers n°242 à 246. Année 1692.  
1692-1692
- 725** Dossiers n°247. Année 1692.  
1692-1692
- 726** Dossiers n°248 à 253. Année 1692.  
1692-1692
- 727** Dossiers n°254 à 256. Année 1692.  
1692-1692
- 728** Dossiers n°257 à 260. Année 1692.  
1692-1692

- 729** Dossiers n°261 à 267. Année 1693.  
1693-1693
- 730** Dossiers n°268 à 272. Année 1693.  
1693-1693
- 731** Dossiers n°273. Année 1693.  
1693-1693
- 732** Dossiers n°274 à 276. Année 1693.  
1693-1693
- 733** Dossiers n°277. Année 1693.  
1693-1693
- 734** Dossiers n°278 à 282. Année 1693.  
1693-1693
- 735** Dossiers n°283 à 284. Année 1693.  
1693-1693
- 736** Dossiers n°285 à 290. Année 1693.  
1693-1693
- 737** Dossiers n°291 à 298. Année 1693.  
1693-1693
- 738** Dossiers n°299 à 306. Année 1693.  
1693-1693
- 739** Dossiers n°307 à 310. Année 1694.  
1694-1694
- 740** Dossiers n°311 à 314. Année 1694.  
1694-1694
- 741** Dossiers n°315 à 318. Année 1694.  
1694-1694
- 742** Dossiers n°319 à 321. Année 1694.  
1694-1694
- 743** Dossiers n°322 à 327. Année 1694.  
1694-1694

- 
- 744** Dossiers n°328 à 332. Année 1695.  
1695-1695
- 745** Dossiers n°333 à 335. Année 1696.  
1696-1696
- 746** Dossiers n°336 à 338. Année 1696.  
1696-1696
- 747** Dossiers n°339 à 341. Année 1696.  
1696-1696
- 748** Dossiers n°342 à 349. Année 1696.  
1696-1696
- 749** Dossiers n°350 à 357. Année 1697.  
1697-1697
- 750** Dossiers n°358 à 363. Année 1697.  
1697-1697
- 751** Dossiers n°364 à 369. Année 1697.  
1697-1697
- 752** Dossiers n°370 à 375. Années 1697-1698.  
1697-1698
- 753** Dossiers n°376. Année 1702.  
1702-1702
- 754** Dossiers n°377 à 380. Année 1702.  
1702-1702
- 755** Dossiers n°381. Année 1702.  
1702-1702
- 756** Dossiers n°382 à 389. Année 1702.  
1702-1702
- 757** Dossiers n°390 à 395. Année 1702.  
1702-1702
- 758** Dossiers n°396 à 401. Année 1703.  
1703-1703

- 
- 759** Dossiers n°402. Année 1703.  
1703-1703
- 760** Dossiers n°403 à 410. Année 1703.  
1703-1703
- 761** Dossiers n°411 à 415. Année 1703.  
1703-1703
- 762** Dossiers n°416. Année 1703.  
1703-1703
- 763** Dossiers n°417 à 422. Année 1703.  
1703-1703
- 764** Dossiers n°423 à 428. Année 1703.  
1703-1703
- 765** Dossiers n°429 à 433. Année 1703.  
1703-1703
- 766** Dossiers n°434 à 347. Année 1703.  
1703-1703
- 767** Dossiers n°438 à 440. Année 1703.  
1703-1703
- 768** Dossiers n°441 à 446. Année 1703.  
1703-1703
- 769** Dossiers n°447 à 451. Année 1703.  
1703-1703
- 770** Dossiers n°452 à 457. Année 1703.  
1703-1703
- 771** Dossiers n°458 à 461. Année 1703.  
1703-1703
- 772** Dossiers n°462 à 471. Année 1703.  
1703-1703
- 773** Dossiers n°472. Année 1704.  
1704-1704

- 
- 774** Dossiers n°473 à 475. Année 1704.  
1704-1704
- 775** Dossiers n°476 à 480. Année 1704.  
1704-1704
- 776** Dossiers n°481 à 486. Année 1704.  
1704-1704
- 777** Dossiers n°487 à 495. Année 1704.  
1704-1704
- 778** Dossiers n°496 à 499. Année 1704.  
1704-1704
- 779** Dossiers n°500 à 504. Année 1704.  
1704-1704
- 780** Dossiers n°505 à 509. Année 1704.  
1704-1704
- 781** Dossiers n°510 à 512. Année 1704.  
1704-1704
- 782** Dossiers n°513 à 514. Année 1704.  
1704-1704
- 783** Dossiers n°515 à 518. Année 1704.  
1704-1704
- 784** Dossiers n°519 à 524. Année 1705.  
1705-1705
- 785** Dossiers n°525 à 529. Année 1705.  
1705-1705
- 786** Dossiers n°530 à 533. Année 1705.  
1705-1705
- 787** Dossiers n°534 à 536. Année 1705.  
1705-1705
- 788** Dossiers n°537 à 540. Année 1705.  
1705-1705

- 
- 789** Dossiers n°541 à 542. Année 1705.  
1705-1705
- 790** Dossiers n°543 à 548. Année 1705.  
1705-1705
- 791** Dossiers n°549 à 552. Année 1705.  
1705-1705
- 792** Dossiers n°553 à 556. Année 1705.  
1705-1705
- 793** Dossiers n°557 à 559. Année 1705.  
1705-1705
- 794** Dossiers n°560. Année 1705.  
1705-1705
- 795** Dossiers n°561. Année 1705.  
1705-1705
- 796** Dossiers n°562 à 564. Année 1705.  
1705-1705
- 797** Dossiers n°565 et 566. Année 1706.  
1706-1706
- 798** Dossiers n°567 à 573. Année 1706.  
1706-1706
- 799** Dossiers n°574 à 582. Année 1706.  
1706-1706
- 800** Dossiers n°583 à 586. Année 1707.  
1707-1707
- 801** Dossiers n°587 à 592. Année 1707.  
1707-1707
- 802** Dossiers n°593 à 598. Année 1708.  
1708-1708
- 803** Dossiers n°599 à 603. Année 1708.  
1708-1708

- 
- 804** Dossiers n°604 à 608. Année 1708.  
1708-1708
- 805** Dossiers n°609 à 612. Année 1709.  
1709-1709
- 806** Dossiers n°613 à 614. Année 1709.  
1709-1709
- 807** Dossiers n°615 à 622. Année 1709.  
1709-1709
- 808** Dossiers n°623 à 631. Année 1709.  
1709-1709
- 809** Dossiers n°632 à 636. Année 1710.  
1710-1710
- 810** Dossiers n°637 à 643. Année 1710.  
1710-1710
- 811** Dossiers n°644 à 648. Année 1710.  
1710-1710
- 812** Dossiers n°649. Année 1711.  
1711-1711
- 813** Dossiers n°650 à 655. Année 1711.  
1711-1711
- 814** Dossiers n°656 à 661. Année 1712.  
1712-1712
- 815** Dossiers n°662 à 664. Année 1712.  
1712-1712
- 816** Dossiers n°665 à 669. Année 1712.  
1712-1712
- 817** Dossiers n°670 à 673. Année 1712.  
1712-1712
- 818** Dossiers n°674 à 678. Année 1712.  
1712-1712

- 
- 819** Dossiers n°679 à 681. Année 1712.  
1712-1712
- 820** Dossiers n°682 à 683. Année 1712.  
1712-1712
- 821** Dossiers n°684. Année 1712.  
1712-1712
- 822** Dossiers n°685. Année 1712.  
1712-1712
- 823** Dossiers n°686 et 687. Année 1712.  
1712-1712
- 824** Dossiers n°688 à 690. Année 1712.  
1712-1712
- 825** Dossiers n°691. Année 1712.  
1712-1712
- 826** Dossiers n°692 à 695. Année 1712.  
1712-1712
- 827** Dossiers n°696 à 705. Années 1718-1745.  
1718-1745
- 828** Enquêtes au sujet de navires flamands pris par des étrangers. 1690-1719.  
1690-1719 7 dossiers en 1 portefeuille.
- 829 - 830 PAPIERS DE BORD DE NAVIRES PRIS DONT LES DOSSIERS  
N'EXISTENT PLUS. 1653-1745 :**
- 829** 1653-1691.  
1653-1691 1 liasse
- 830** 1692-1745.  
1692-1745 1 liasse
- 831 - 876 DOSSIERS DE PROCÈS CIVILS. 1663-1741, UN DE 1781 :**
- 831** Procès n°1 à 13. Années 1663-1680.  
1663-1680
- 832** Procès n°14 à 26. Années 1682-1689.

---

1682-1689

- 833** Procès n°27 à 41. Année 1690.  
1690-1690
- 834** Procès n°42 à 53. Année 1690.  
1690-1690
- 835** Procès n°54 à 59. Année 1691.  
1691-1691
- 836** Procès n°60 à 74. Année 1691.  
1691-1691
- 837** Procès n°75 à 88. Année 1692.  
1692-1692
- 838** Procès n°89 à 104. Année 1692.  
1692-1692
- 839** Procès n°105 à 121. Année 1692.  
1692-1692
- 840** Procès n°122 à 136. Année 1693.  
1693-1693
- 841** Procès n°137 à 147. Année 1693.  
1693-1693
- 842** Procès n°148 à 164. Année 1693.  
1693-1693
- 843** Procès n°165 à 179. Année 1693.  
1693-1693
- 844** Procès n°180 à 191. Année 1693.  
1693-1693
- 845** Procès n°192 à 209. Année 1694.  
1694-1694
- 846** Procès n°210 à 215. Année 1694.  
1694-1694
- 847** Procès n°216 à 227. Année 1694.

---

1694-1694

- 848** Procès n°228 à 242. Année 1694.  
1694-1694
- 849** Procès n°243 à 252. Année 1695.  
1695-1695
- 850** Procès n°253 à 260. Année 1695.  
1695-1695
- 851** Procès n°261 à 268. Année 1696.  
1696-1696
- 852** Procès n°269 à 278. Année 1697.  
1697-1697
- 853** Procès n°279 à 283. Année 1698.  
1698-1698
- 854** Procès n°284 à 297. Année 1699.  
1699-1699
- 855** Procès n°298. Année 1700.  
1700-1700
- 856** Procès n°299 à 309. Année 1700.  
1700-1700
- 857** Procès n°310 à 324. Années 1701-1702.  
1701-1702
- 858** Procès n°325 à 332. Année 1703.  
1703-1703
- 859** Procès n°333 à 338. Année 1703.  
1703-1703
- 860** Procès n°339 à 346. Année 1704.  
1704-1704
- 861** Procès n°347 à 362. Années 1705-1706.  
1705-1706
- 862** Procès n°363 à 368. Année 1707.

---

1707-1707

- 863** Procès n°369 à 374. Année 1708.  
1708-1708
- 864** Procès n°375 à 388. Années 1709-1714.  
1709-1714
- 865** Procès n°389. Année 1715.  
1715-1715
- 866** Procès n°390 à 392. Année 1716.  
1716-1716
- 867** Procès n°393 à 397. Années 1718-1719.  
1718-1719
- 868** Procès n°398 à 404. Années 1720-1723.  
1720-1723
- 869** Procès n°405. Année 1723.  
1723-1723
- 870** Procès n°406 à 409. Années 1724-1726.  
1724-1726
- 871** Procès n°410. Année 1727.  
1727-1727
- 872** Procès n°411 à 415. Années 1728-1730.  
1728-1730
- 873** Procès n°416 à 419. Années 1731 et 1733.  
1731-1733
- 874** Procès n°420 à 421. Année 1734.  
1734-1734
- 875** Procès n°422 et 423. Année 1744.  
1744-1744
- 876** Procès n°424 à 426. Années 1744 et 1781.  
1744-1781

**877 - 880 QUATRE REGISTRES DE COMMERCE PROVENANT DE DOSSIERS DE PROCÈS CIVILS :**

- 877** Journal tenu par un négociant de Bruges. 1639-1640.  
1639-1640 426 dossiers en 46 portefeuilles (1)
- 878** Comptes de divers armements et prises, tenus, semble-t-il, par Jacob Bourne. 1674-1702.  
1674-1702
- 879** Registre de lettres de change pour Pierre Vroome. 1708-1717.  
1708-1717
- 880** Registre de correspondances expédiées par Pierre Vroome de Nieuport.  
1712-1713.  
1712-1713 1 registre

**881 - 883 DOSSIERS DE PROCÈS CRIMINELS. 1661-1721 :**

- 881** Dossiers n<sup>os</sup> 1 à 28. Années 1661-1691.  
1661-1691
- 882** Dossiers n<sup>os</sup> 29 à 39. Année 1692.  
1692-1692
- 883** Dossiers n<sup>os</sup> 39 à 57. Années 1693-1721.  
1693-1721

**ANNEXES.**

- 884** Papiers personnels d'Estevan de Duenas, greffier du siège. 1679-1721.  
1679-1721 1 liasse
- 885** Correspondance du même (lettres reçues, quelques lettres expédiées). 1683-1714.  
1683-1714 1 liasse
- 886** Registre des sentences de l'Amirauté française de Dunkerque. 1649-1652.  
1649-1652

**V. - ARCHIVES DU SIÈGE D'AMIRAUTÉ ÉTABLI À NIEUPORT PAR  
MAXIMILIEN-EMMANUEL DE BAVIÈRE.**

**887** Registre des patentes, passeports, cautionnements, actes et sentences.  
1710-1714.  
1710-1714

**888 - 894 DOSSIERS DE PRISES. 1706-1713 :**

**888** Dossiers n°1 à 21. Années 1706-1708.  
1706-1708

**889** Dossiers n°22 à 36. Année 1709.  
1709-1709

**890** Dossiers n°37 à 43. Année 1710.  
1710-1710

**891** Dossiers n°44 à 57. Année 1711.  
1711-1711

**892** Dossiers n°58 à 67. Année 1712.  
1712-1712

**893** Dossiers n°68. Année 1712.  
1712-1712

**894** Dossiers n°69 à 86. Années 1712-1713.  
1712-1713

**895** Procès. 1712-1714.  
1712-1714

3 dossiers en 1 portefeuille.

**VI. - ARCHIVES DU CONSEIL ET ENSUITE SIÈGE DE L'AMIRAUTÉ D'ANVERS.**

- 896** Organisation, généralités. 1591-1606.  
1591-1606 1 liasse
- 897** Registre aux ordonnances, règlements et placards. 1585-1594.  
1585-1594
- 898** Registre des règlements, tarifs et décisions concernant la perception du droit d'attache ou lastgelt. Fin du XVIe siècle.  
1576-1600
- 899** Registre aux résolutions et actes. 1592.  
1592-1592
- 900 - 901 REGISTRES AUX RÉOLUTIONS, DÉCRETS ET APPOINTEMENTS.  
1595-1609 :**
- 900** 1595-1597.  
1595-1597 1 registre
- 901** 1601-1609.  
1601-1609 1 registre
- 902** Registre aux appointements. 1607, janvier 23-février 28.  
1607-1607
- 903** Registre des lettres expédiées. 1606-1609.  
1606-1609
- 904 - 912 CORRESPONDANCE. 1591-1610 :**
- 904** 1591-1596.  
1591-1596 1 liasse
- 905** 1597.  
1597-1597 1 liasse
- 906** 1598.  
1598-1598 1 liasse
- 907** 1599.  
1599-1599 1 liasse
- 908** 1600.

	1600-1600		1 liasse
<b>909</b>	1601. 1601-1601		1 liasse
<b>910</b>	1602. 1602-1602		1 liasse
<b>911</b>	1603. 1603-1603		1 liasse
<b>912</b>	1604-1610. 1604-1610		1 liasse
<b>913 - 915 REGISTRES AUX APPOSTILLES SUR REQUÊTES. 1592-1594 :</b>			
<b>913</b>	1592. 1592-1592		1 registre
<b>914</b>	1593. 1593-1593		1 registre
<b>915</b>	1594. 1594-1594		1 registre
<b>916</b>	Requêtes apostillées ou non. 1591-1597. 1591-1597		1 liasse
<b>917</b>	Registre aux actes de certification, de caution, d'obligation et de procuration. 1601-1608. 1601-1608	Les n <sup>os</sup> 918-922 se trouvent dans 5 liasses dont 2 reliées.	
<b>918 - 922 ACTES DE CAUTION, LA PLUPART POUR PASSEPORTS. 1595-1609</b>			
<b>:</b>			
<b>918</b>	1595. 1595-1595	Les n <sup>os</sup> 918-922 se trouvent dans 5 liasses dont 2 reliées.	
<b>919</b>	1596. 1596-1596	Les n <sup>os</sup> 918-922 se trouvent dans 5 liasses dont 2 reliées.	
<b>920</b>	1602-1605. 1602-1605	Les n <sup>os</sup> 918-922 se trouvent dans 5 liasses dont 2 reliées.	
<b>921</b>	1606-1609.		

---

	1606-1609	Les n°s 918-922 se trouvent dans 5 liasses dont 2 reliées.	
<b>922</b>	1597-1598. 1597-1598	Les n°s 918-922 se trouvent dans 5 liasses dont 2 reliées.	
<b>923</b>	Personnel, généralités. 1584-1603. 1584-1603		
<b>924</b>	Rôle des officiers et matelots du vaisseau amiral le "St.-Antoine", s.d. (1592).		1 registre
<b>925</b>	Rôle semblable pour le vaisseau "Den Arendt", s.d. (1592).		1 registre
<b>926</b>	Rôle semblable pour le "Ste.-Anne", s.d. (1592).		1 registre
<b>927</b>	Rôle semblable pour le "St.-Christophe", s.d. (1592).		1 registre
<b>928</b>	Rôle des gens de mer en service au port de Sint-Geertruidenberg, s.d. (1592 ).		1 registre
<b>929</b>	Rôle général des officiers et matelots répartis par navires et par capitaines. 1597. 1597-1597		1 registre
<b>930</b>	Rôle semblable pour les années 1598-1599. 1598-1599		1 registre
<b>931</b>	Rôle semblable pour 1600. (Contient également le personnel du siège). 1600-1600		1 registre
<b>932</b>	Registre d'inscription des gens de mer, répartis chronologiquement par navires et par capitaines. 1592. 1592-1592		1 registre
<b>933</b>	Listes des gens de mer. 1597-1608. 1597-1608		1 liasse
<b>934</b>	Déclarations et attestations de mariage et de services en vue de la liquidation des sommes dues aux veuves de marins, 1592-1593. 1592-1593		1 liasse

- 
- 935** Vivres, généralités. 1593-1608.  
1593-1608 1 liasse
- 936** Registre des billets de rations dépêchés sur Michel Fourlaux, tenedor des vivres et munitions. 1597-1599, juin.  
1597-1599
- 937** Registre des billets de rations dépêchés sur Jean Franssen et ensuite sur Pierre van Meerstraeten, fournisseurs de vivres. 1599, décembre-1601.  
1599-1601
- 938** Matériel, généralités. 1591-1609.  
1591-1609 1 liasse
- 939** Registre des ordonnances de fournitures de matériel et munitions dépêchées sur Lauwers Bellens, official du tenedor Michel Fourlaux (réparties par navires). 1599-1609.  
1599-1609
- 940** Comptabilité, généralités. 1596-1609.  
1596-1609 1 liasse
- 941** Registre contrôle, tenu par le greffier, des recettes et dépenses extraordinaires faites par Diego de Peralta, trésorier et dépositaire général des prises. 1594-1597.  
1594-1597
- 942** Registres des ordonnances de paiement dépêchées sur Antonio Porres, délégué de Jérôme Zapata, pagador général. 1597-1600 : 1597.  
1597-1600 1 registre
- 943** Registres des ordonnances de paiement dépêchées sur Antonio Porres, délégué de Jérôme Zapata, pagador général. 1597-1600 : 1598-1600.  
1597-1600 1 registre
- 944** Registre contôle, tenu par le greffier, des recettes et dépenses faites par Diego de Peralta, trésorier de l'Amirauté, des deniers provenant du convoi vers Termonde et Malines. 1592-1593.  
1592-1593
- 945** Comptes du droit perçu par Nicolas Colbart sur les navires passant devant le fort de la Croix. 1594.  
1594-1594 1 liasse
- 946** Passeports et visite des bateaux à la frontière, généralités. 1591-1607.

---

	1591-1607	1 liasse
<b>947</b>	Registre des passeports accordés par le gouverneur général et des lettres d'attache du vice-amiral. 1591-1592. 1591-1592	
<b>948</b>	Registre aux avis et apostilles sur demandes de passeports. 1593. 1593-1593	
<b>949</b>	Table alphabétique des personnes ayant reçu des passeports. 1593. 1593-1593	1 registre
	<b><i>950 - 951 REGISTRES DES PASSEPORTS ACCORDÉS AUX NAVIRES DE L'ÎLE DE VLIELANT :</i></b>	
<b>950</b>	1595. 1595-1595	1 registre
<b>951</b>	1593. 1593-1593	1 registre
	<b><i>952 - 953 RÔLE DES CAUSES CIVILES :</i></b>	
<b>952</b>	1592. 1592-1592	1 registre
<b>953</b>	1595-1597. 1595-1597	1 registre
	<b><i>954 - 956 RÔLE DES CAUSES CRIMINELLES. 1592-1594 :</i></b>	
<b>954</b>	1592. 1592-1592	1 registre
<b>955</b>	1593. 1593-1593	1 registre
<b>956</b>	1594. 1594-1594	1 registre
<b>957</b>	Registre aux enquêtes. 1592. 1592-1592	
<b>958</b>	Enquêtes . 1599-1600. 1599-1600	1 liasse

---

<b>959</b>	Registre des sentences civiles. 1592-1593. 1592-1593	
<b>960</b>	Registre des sentences criminelles. 1592-1593. 1592-1593	
<b>961</b>	Registre des sentences civiles et criminelles. 1594-1597. 1594-1597	
<b>962</b>	Minutes des sentences. 1592-1607. 1592-1607	1 liasse
<b>963</b>	Affaires de prises. 1597-1607. 1597-1607	1 liasse
	<b><i>964 - 968 PIÈCES DE PROCÈS CIVILS ET CRIMINELS. 1591-1609 :</i></b>	
<b>964</b>	1591-1592. 1591-1592	1 liasse
<b>965</b>	1593-1594. 1593-1594	1 liasse
<b>966</b>	1595-1602. 1595-1602	1 liasse
<b>967</b>	1603-1604. 1603-1604	1 liasse
<b>968</b>	1605-1609. 1605-1609	1 liasse

**SUPPLÉMENT**

- 969** Correspondance (pièces restaurées) 16e et 17e siècles.  
1501-1700 1 portefeuille
- 970** Correspondance (pièces restaurées) 16e et 17e siècles.  
1501-1700 1 portefeuille
- 971** Correspondance (pièces restaurées) 16e et 17e siècles.  
1501-1700 1 portefeuille
- 975** N.B. Chartes diverses concernant la marine et l'A... et classées par ordre  
chronologique, 17e et 18e siècles.  
1601-1800 1 boîte
- 976** N.B. Chartes diverses concernant la marine et l'A... et classées par ordre  
chronologique, 17e et 18e siècles.  
1601-1800 1 boîte
- 972** Brieven gericht aan of geschreven door personen, die ofwel uit hoofde van  
hun ambt bij de Admiraliteit of ten persoonlijken Titel geschreven werden  
(1550-1796).
- 973** Liste du tonlieu flamand ; du tonlieu... et du tonlieu levé à Biervliet c.-à-d. de  
l'impôt à payer sur tous les Biens qui vaut des Pays-Bas du Nord vers ceux  
du sud; 1747.  
1747-1747
- 974** Karel VI, keizer van Oostenrijk, geeft aan Johannes Schoenamilla en zijn  
partner Johanne Willemsz het recht om vrij handel te drijven met gelijk welk  
land en volk met de kust van Afrika.  
1 register 21.6.17...